



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

18 décembre 2017

## TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT—COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, demande de modification de critères de réalisation, demande d'augmentation du niveau d'accès, et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la Présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 15 décembre 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 octobre 2017 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'Administrateur du FMI** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités centrafricaines\*
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités centrafricaines\*
- Protocole d'accord technique
- \* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante  
International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Web: <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



Communiqué de presse No. 17/501  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
15 décembre 2017

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord conclu avec la République centrafricaine au titre de la FEC, et approuve un décaissement de 40,2 millions de dollars et un relèvement du niveau d'accès de 55,1 millions de dollars**

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue de l'accord conclu avec la République centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup>. L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement de 28,41 millions de DTS (environ 40,2 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a également approuvé une demande de relèvement du niveau d'accès aux ressources prévu par l'accord FEC d'un montant de 38,99 millions de DTS (environ 55,1 millions de dollars). Cette augmentation couvrira les considérables besoins de balance des paiements dans le cadre de la stratégie nationale de relèvement et de consolidation de la paix et appuiera la cohésion sociale et la croissance économique.

L'accord conclu avec la République centrafricaine au titre de la FEC a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 juillet 2016 (voir [communiqué de presse No. 16/352](#)) pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 118,1 millions de dollars ou 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). Suite au relèvement du niveau d'accès, le montant total de financement s'élève à 133,68 millions de DTS (environ 189,0 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du pays au FMI).

Les résultats enregistrés dans le cadre du programme jusqu'à la fin juin ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs ont été observés, à l'exception de l'objectif de recettes intérieures, à l'égard duquel les autorités ont entrepris d'adopter des mesures correctives et pour lequel une dérogation pour non observation a été accordée. Toutes les réformes structurelles ont été mises en œuvre, certes avec quelques retards.

À l'issue des délibérations du Conseil, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

---

<sup>1</sup> La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements. Pour plus de détails sur l'accord en faveur de la République centrafricaine : [www.imf.org/external/country/CAF](http://www.imf.org/external/country/CAF).

«Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants en dépit d'un climat sécuritaire délicat et des conditions humanitaires difficiles. Les autorités ont mis en œuvre leur programme de réformes en s'efforçant par ailleurs de rétablir progressivement la sécurité dans d'autres centres urbains afin de créer des espaces de stabilité, de reconstruction et de croissance.

«La politique budgétaire suit globalement les objectifs fixés. Le budget de 2018 reste ancré sur l'objectif de solde primaire tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et des investissements. Afin de pouvoir contribuer à cette augmentation, il sera essentiel de redoubler d'efforts dans la mobilisation de recettes intérieures, qui restent faibles. Compte tenu du risque élevé de surendettement que connaît le pays, il est primordial de continuer à faire appel aux dons et de limiter les emprunts, même à des conditions fortement concessionnelles. L'assistance disponible doit être efficacement mise au service de projets prioritaires capables de doper la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté. La solide mise en œuvre du programme d'investissement et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix permettra d'élargir les perspectives économiques.

«Les réformes structurelles ont avancé, contribuant ainsi au renforcement du compte unique du Trésor, à la rationalisation de la parafiscalité, à l'amélioration de la transparence budgétaire et à la traçabilité des recettes intérieures. La publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire permet d'assurer un meilleur suivi des dépenses publiques. Il convient d'envisager de réduire davantage les procédures de paiement exceptionnelles car elles peuvent compromettre les progrès récents.

«Le gouvernement a adopté une vaste stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. Le remboursement des arriérés contribuera à la croissance, renforcera la crédibilité de l'État et insufflera une nouvelle vigueur au secteur bancaire. Le plan prévoit des mesures pour assurer l'intégrité du processus d'apurement des arriérés.

«Le programme de la République centrafricaine reçoit l'appui de la mise en œuvre de réformes et politiques d'accompagnement par les institutions régionales, y compris un durcissement de la politique monétaire, la suppression des avances statutaires, la solidité de la réglementation et de la supervision bancaires, et la rigueur des contrôles sur l'octroi de crédit aux banques».



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 30 novembre 2017

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION, DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITERES DE REALISATION, DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCES ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

## RESUME ANALYTIQUE

**Rappel des faits :** L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part), a été conclu le 20 juillet 2016 et une augmentation de 11,14 millions de DTS (10 % de la quote-part) a été approuvée le 17 juillet 2017, dans le cadre de la deuxième revue.

**Contexte :** La République centrafricaine (RCA) est un État fragile. Le principal axe économique, entre Bangui et Cameroun, reste stable, mais la sécurité se dégrade dans d'autres régions. Des groupes armés ont attaqué des civils, des travailleurs humanitaires ainsi que des soldats des Nations unies et la moitié de la population a besoin d'assistance humanitaire. Le gouvernement prend des mesures pour rétablir l'autorité de l'État, en particulier dans les provinces, et a lancé un programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Les prévisions de croissance à moyen terme ont été revues à la baisse en raison de l'impact de l'insécurité sur la production agricole. Le programme appuyé par la FEC fait partie intégrante des efforts menés dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour redresser les déséquilibres régionaux et reconstituer des marges de manœuvre suffisantes.

**Défis stratégiques :** Les principaux défis à relever sont de mettre en œuvre une réforme de grande ampleur et inclusive du secteur de la sécurité, d'améliorer la mobilisation des recettes, de développer les investissements publics et d'améliorer la transparence ainsi que le climat des affaires.

**Programme :** Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs à fin juin 2017 étaient remplis, à l'exception des recettes intérieures qui ont été inférieures aux projections. Tous les repères structurels ont été respectés, mais avec du retard pour

la plupart. Les autorités ont adopté une stratégie exhaustive d'apurement des arriérés intérieurs, qui est essentielle pour favoriser la cohésion sociale et la paix. Comme indiqué dans la deuxième revue, les autorités ont sollicité une nouvelle augmentation de 38,99 millions de DTS (35 % de la quote-part, soit un peu moins qu'escompté) pour combler les besoins supplémentaires de balance des paiements, ce qui porte l'accès total à 120 % de la quote-part. La trajectoire budgétaire proposée est conforme aux efforts budgétaires menés dans la région pour reconstituer des réserves.

**Les services du FMI approuvent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, ainsi que de la dérogation pour non-observation des critères de réalisation relatifs aux recettes intérieures, compte tenu des mesures correctives qui ont été prises. Ils sont également favorables à la demande d'augmentation de l'accès présentée par les autorités. L'accord avec le FMI demeure essentiel pour mobiliser l'aide des bailleurs de fonds afin de répondre aux besoins de la République centrafricaine en matière sociale et en matière de développement. L'achèvement de la troisième revue permettra de décaisser un montant équivalent à 28,41 millions de DTS. Les services du FMI recommandent en outre d'achever la revue des assurances de financement.**

Approuvé par  
**Roger Nord (AFR) et**  
**Bob Traa (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Bangui (du 22 septembre au 3 octobre 2017) et à Washington (11 et 12 octobre 2017). L'équipe des services du FMI était composée de M. Jahjah (chef de mission), M<sup>mes</sup> Shi et Tenison, MM. Stenzel et Rodriguez (tous du département AFR), ainsi que de M. Benon (représentant résident) et M. Zoungarani (économiste local). L'équipe a rencontré le président Touadéra, le Premier ministre Sarandji, le ministre des Finances et du Budget M. Dondra, le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération M. Moloua, d'autres ministres, des députés, le directeur national de la BEAC, des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, du ministère de l'Économie et de la BEAC, ainsi que des représentants du corps diplomatique, de la société civile et du secteur privé. Des représentants de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale (BM), de l'Union européenne et de la France ont participé aux réunions. M. Nord, Directeur adjoint du département Afrique, s'est joint à la mission du 22 au 26 septembre. M. Kibassim, conseiller de l'administrateur, a participé aux entretiens à Bangui et à Washington.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	<b>5</b>
<b>EXÉCUTION DU PROGRAMME</b>	<b>6</b>
<b>ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE</b>	<b>7</b>
A. Perspectives et risques	7
B. Bilan 2017 et budget 2018 : mobiliser les recettes, accroître la transparence et rétablir des politiques de dépenses adéquates	8
C. Remboursement des arriérés intérieurs	10
D. Amélioration de la gestion de la dette	12
E. Amélioration du contrôle financier	13
F. Amélioration du climat des affaires et renforcement de l'approvisionnement énergétique	13
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	<b>14</b>
<b>MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>16</b>

## ENCADRE

1. La RCA et la stratégie régionale de la CEMAC	7
---	---

## GRAPHIQUE

1. Résultats et perspectives macroéconomiques, 2011–20	18
--	----

## TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22	19
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en milliards de FCFA)	20
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en % du PIB)	21
4. Situation monétaire, 2014–22	22
5. Balance des paiements, 2014–22	23
6. Besoins de financement extérieur, 2017–22	24
7. Dette intérieure et extérieure, 2016	25
8a. Plan de gestion de trésorerie, 2017	26
8b. Plan de gestion de trésorerie, 2018	27
9. Engagements pour 2017 et 2018	28
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–29	29
11. Indicateurs de solidité financière, décembre 2010–juin 2017	30
12. Calendrier des décaissements, 2016–19	31

## ANNEXE

I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie	32
--	----

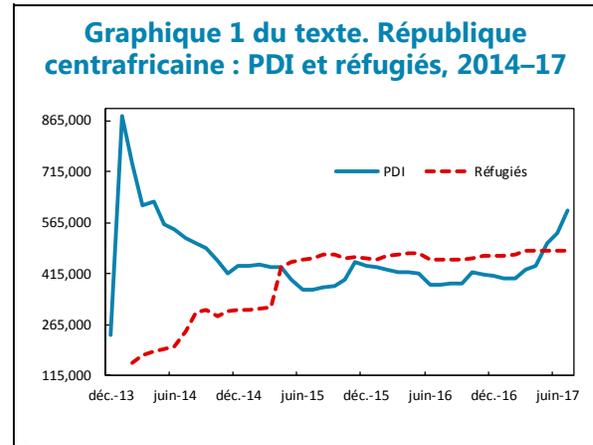
## APPENDICE

I. Lettre d'intention	37
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières 2017-2018 - Mise à jour	39
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique, novembre 2017	54

## CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

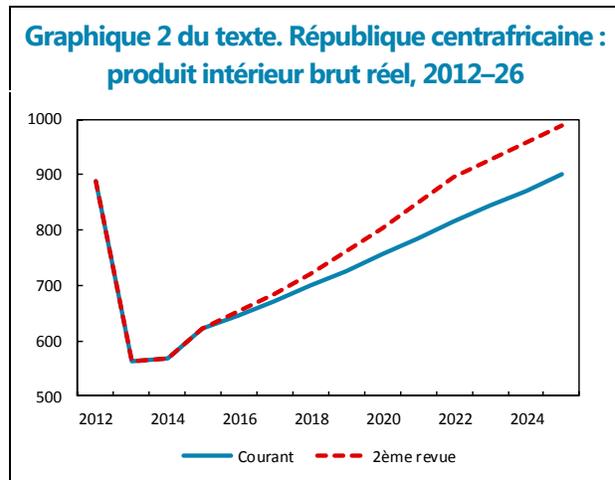
### 1. La situation reste stable le long du principal axe économique, entre Bangui et Cameroun.

Elle s'est toutefois dégradée en dehors de la capitale Bangui et la crise humanitaire reste grave. Des groupes armés ont attaqué des civils, des travailleurs humanitaires et des soldats de l'ONU. Les violences ont entraîné une augmentation considérable du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) et de réfugiés en 2017 (graphique 1). Les organisations humanitaires internationales ont réduit leurs activités, alors que la moitié de la population a toujours besoin d'assistance humanitaire.



### 2. Le gouvernement élargit progressivement l'autorité de l'État à des zones de stabilité.

En l'absence de véritable accord de paix, la stratégie sécuritaire des autorités vise à créer progressivement des zones de stabilité et de croissance économique. Après une bonne évolution à Bangui et Bambari, les autorités se concentrent maintenant sur Birao et Ndélé, dans le nord du pays, pour y déployer des services de police et de gendarmerie et y détacher des fonctionnaires, en coopération étroite avec les forces de l'ONU.



### 3. La réforme du secteur de la

**sécurité se poursuit.** Les autorités ont lancé en août le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR). Les 109 premiers ex-combattants ont rendu leurs armes et reçu une formation en vue d'intégrer les forces armées ou leurs communautés. Les autorités ont adopté un plan national de défense, ont recruté 500 agents de police et mettront à la retraite 706 soldats avant la fin 2017.

### 4. Selon les indicateurs économiques du premier semestre 2017, la croissance a été plus faible que prévue.

L'insécurité a entravé la production agricole et les investissements étrangers, tandis que la consommation des administrations a été inférieure aux projections. En revanche, l'évolution est plus satisfaisante dans les secteurs axés sur l'exportation. Les exportations de bois et de coton et les exportations officielles de diamant ont fortement augmenté dans les territoires sous contrôle de l'État. Les prévisions de croissance du PIB pour 2017 (4 %) sont inférieures aux projections initiales (4,7 %). L'inflation est conforme aux

objectifs : le recul de la demande et l'augmentation de l'offre alimentaire le long de l'axe Douala–Bangui devraient contenir l'inflation à 3,8 % à la fin de l'année.

### Encadré 1. La RCA et la stratégie régionale de la CEMAC

Dans un contexte marqué par une dégradation rapide des perspectives, les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont mis au point une stratégie lors d'un sommet des chefs d'État en décembre 2016. Reconnaisant la gravité de la situation économique, ils se sont entendus sur une stratégie fondée sur le maintien du régime d'arrimage en vigueur, conjugué à un ajustement dans chaque pays et soutenu par un durcissement de la politique monétaire au niveau régional. L'appui du FMI aux programmes des pays vise à concilier financement et ajustement, à relancer la croissance et à préserver les dépenses en faveur des pauvres. Le Cameroun, le Gabon, le Tchad et la RCA mettent en œuvre des programmes avec l'appui du FMI, tandis que la République du Congo et la Guinée équatoriale ont demandé que les négociations relatives à d'éventuels programmes progressent aussi rapidement que possible. Les institutions régionales (BEAC et COBAC) ont commencé à mettre en œuvre des mesures de soutien visant à reconstituer les réserves régionales et à assurer la stabilité du secteur financier. Le rapport 2017 des services du FMI sur les politiques communes des pays membres présente une évaluation détaillée et actualisée des assurances données par les institutions régionales de la CEMAC, qui restent essentielles pour la réussite du programme de la RCA.

Bien avant le sommet des chefs d'État de décembre 2016, la RCA avait commencé à exécuter un programme ambitieux d'ajustement budgétaire et de réformes structurelles appuyé par un accord au titre de la FEC. La stratégie de réforme intégrée à la FEC est conforme aux priorités identifiées dans le programme régional de réformes économiques de la CEMAC et aidera, grâce également aux efforts déployés par les autres pays de la Communauté, à redresser les déséquilibres régionaux et à reconstituer des marges de manœuvre suffisantes. Étant donnée que l'économie de la RCA ne représente que 2 % du PIB de la CEMAC, ses retombées au niveau régional sont limitées.

Les politiques régionales que doivent suivre la BEAC et la COBAC peuvent soutenir les efforts de réforme de la RCA. Les politiques régionales prévoient notamment de resserrer la politique monétaire, d'éliminer le financement monétaire des pays membres, de rembourser progressivement les avances statutaires, de moderniser le dispositif de gestion de la liquidité, d'appliquer une réglementation prudentielle visant à limiter les flux de refinancement vers les pays membres et de renforcer le cadre du contrôle bancaire. L'effet du durcissement de la politique monétaire par la BEAC ne devrait être guère important car le circuit de transmission est faible et le système financier sous-développé. Les avances statutaires existantes en RCA seront regroupées au sein d'un prêt consolidé et les remboursements à la BEAC commenceront en 2022. La COBAC a mené une mission de contrôle sur place, consacrée aux deux plus grandes banques – cette dernière a souligné la nécessité de renforcer la gouvernance, les contrôles internes et le respect des règles prudentielles.

## EXÉCUTION DU PROGRAMME

5. **À fin juin 2017, la mise en œuvre du programme se déroule généralement comme prévu.** Les critères de réalisation (CR) et les objectifs quantitatifs pour fin juin ont été respectés, à l'exception de celui sur les recettes intérieures qui ont été inférieures aux objectifs (**MPEF**, tableau 1) en raison d'une activité économique plus faible, de la lenteur de l'exécution du programme de réforme budgétaire et de la sous-évaluation des importations. Les dépenses de trésorerie ont été inférieures aux projections, ce qui limite le déficit primaire intérieur à 0,4 % du PIB, largement inférieur au plafond du programme. Les autorités ont augmenté les dépenses sociales consacrées à l'éducation et au développement rural.

6. **Tous les repères structurels ont été respectés, mais avec du retard.** Les autorités ont finalisé la consolidation du compte unique du Trésor (CUT) en août, en clôturant tous les comptes non essentiels ouverts auprès des banques commerciales. L'administration et les banques qui perçoivent des recettes pour le compte de l'État ont conclu une nouvelle convention (MPEF, tableau 2) qui permettra une plus grande transparence et un meilleur suivi des recettes fiscales collectées. L'administration a adopté un plan d'apurement des arriérés intérieurs, sur la base des conclusions d'un audit international des arriérés sociaux et commerciaux. Les autorités ont dressé un inventaire exhaustif des taxes parafiscales, constituant ainsi une étape vers la rationalisation des prélèvements et taxes. Elles ont réalisé un contrôle rétroactif de la valeur des importations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2017, relevant ainsi des pertes de recettes s'élevant à 1,7 milliard de FCFA. Des rapports d'exécution budgétaire ont été publiés pour les trois premiers trimestres de 2017 et le compte de gestion pour 2016 est attendu d'ici la fin de l'année.

## ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### A. Perspectives et risques

7. **Les perspectives à moyen terme se sont détériorées suite à la matérialisation des risques.** Le plan d'investissement des autorités démarre progressivement en raison des faibles capacités, de l'enlisement du processus de paix et de la montée des violences. La croissance à moyen terme a été revue à la baisse, passant de 5,4 % à 4 % en moyenne. L'inflation annuelle, mesurée à Bangui, devrait tomber à 3 % d'ici à 2019, grâce à la normalisation escomptée de l'agriculture de subsistance et de l'amélioration croissante des échanges commerciaux le long de l'axe sécurisé Bangui-Douala.

8. **La mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix est en cours.** Le secrétariat permanent chargé de surveiller et de coordonner le programme d'investissement est opérationnel depuis octobre 2017. Sa priorité est de traduire les promesses de contributions de 2,2 milliards de USD faites en novembre 2016 par les partenaires économiques et financiers de la RCA en projets d'investissement prioritaires et ciblés (MPEF, points 11 et 12). Le secrétariat a établi une liste d'environ 150 projets structurants, dont 15 figurent au budget de 2018.

9. **Les risques pesant sur les perspectives sont élevés.** En RCA, la recrudescence des violences pourrait ralentir encore la croissance, augmenter l'inflation et réduire les recettes fiscales. Le manque de cohésion politique et la faiblesse des capacités pourraient compromettre la stratégie des autorités pour la paix et le développement et entraver la croissance économique. Sur le plan extérieur, un recul de l'intégration transfrontalière pourrait entraîner une baisse de la croissance et des prix des principales exportations (coton, bois et diamant). D'éventuels retards dans l'octroi de l'aide budgétaire extérieure et des dons projets pourraient compliquer l'exécution du programme. En cas de non réalisation des hypothèses de croissance, les autorités sont déterminées à adopter certaines mesures d'urgence pour maintenir le cap du programme budgétaire. En revanche, la croissance pourrait augmenter fortement si le programme de réforme est mis en œuvre rapidement, si un accord de paix est conclu, si le processus de

désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement s'accélère et si l'embargo sur les exportations de diamant est complètement levée.

## B. Bilan 2017 et budget 2018 : mobiliser les recettes, accroître la transparence et rétablir des politiques de dépenses adéquates

10. **La loi de finances 2018 soumise au Parlement est conforme au programme.** Elle vise un ratio recettes intérieures/PIB de 9,6 %, des dépenses primaires courantes s'élevant à 9,7 % du PIB et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures de 1,3 % du PIB, ce qui est conforme à un déficit primaire intérieur de 1,4 % du PIB. Les dépenses sociales devraient atteindre 1,1 % du PIB, tandis que la masse salariale sera contenue à 5 % du PIB, les départs à la retraite dans l'armée dégageant des marges pour de nouveaux recrutements.

### **Mobilisation des recettes**

*Les autorités ont mis en œuvre des actions visant à corriger les insuffisances en matière de contrôle et de mise en œuvre de la politique fiscale et des mesures administratives, à améliorer la traçabilité des recettes perçues par de nombreux établissements publics, à réduire les exonérations fiscales ad hoc, et à éviter les transferts partiels des recettes recouvrées au compte du Trésor, qui entravent la mobilisation des recettes.*

11. **Les autorités ont pris des mesures correctives pour atteindre les objectifs en matière de recettes pour fin 2017.** La sous-évaluation des importations, due aux fraudes, à l'informatisation insuffisante, à la faiblesse des contrôles, au transfert incomplet des recettes vers le Trésor et au ralentissement de l'activité économique, contribuait à un manque à gagner de 0,3 % du PIB à fin juin. Les autorités ont déterminé des mesures correctives pour compenser ce manque à gagner : i) accélérer la mise en œuvre des mesures adoptées en juin, qui devraient rapporter au moins 1,7 milliard de FCFA d'ici la fin de l'année, ii) recouvrer des arriérés fiscaux pour un montant d'au moins 2,6 milliards de FCFA (tableau 1) et iii) renforcer les contrôles de la TVA et de l'impôt sur les revenus qui ont rapporté 1,1 milliard de FCFA en septembre (MPEF, paragraphes 16 à 18).

**Tableau 1. République centrafricaine : arriérés fiscaux, 2017**  
(en milliards de FCFA)

Secteur	
Impôts	5.3
Télécommunication	1.8
Autres	3.5
Douane	3.5
Pétrolier	2.0
Télécommunication	1.4
Autres	0.1
<b>Total</b>	<b>8.8</b>

Sources: Autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

12. **Les autorités ont rationalisé les exonérations.** Elles ont confirmé qu'aucune nouvelle exonération fiscale ou douanière n'a été accordée depuis le début de l'exercice et que les exonérations qui viennent à échéance ne seront pas renouvelées. Les exonérations restantes (à l'exclusion de celles accordées aux agences des Nations unies, aux ambassades et aux

organisations internationales), estimées à 8,5 milliards de FCFA au mois d'août 2017, sont globalement conformes au code des investissements. Toutes les exonérations existantes et leurs répercussions sur les recettes seront publiées et examinées avant la fin 2017, l'objectif étant de supprimer progressivement les exonérations non justifiées ou inutiles (**MPEF**, point 20).

13. **Les autorités ont pris des mesures pour contenir la prolifération des taxes parafiscales.** Une instruction du Premier ministre interdit l'instauration de toute nouvelle taxe parafiscale et un décret ministériel instaurant une taxe sur les appels téléphoniques entrants a été abrogé en juin 2017. Les autorités ont identifié 54 agences, bureaux ou fonds de nature non fiscale qui perçoivent des recettes équivalant à au moins 1,5 % du PIB. Un agent comptable de la direction du budget sera détaché auprès de ces entités et une analyse est en cours pour établir les agences qui pourraient être supprimées et celles qui devraient être intégrées au budget national. Une stratégie doit être adoptée à cet effet fin décembre (*repère structurel* - fin décembre 2017), avec pour objectif de transférer au Trésor toutes les recettes perçues par ces entités parafiscales. Les autorités vont publier tous les décrets et lois établissant ces 54 entités parafiscales et les autorisant à percevoir des taxes ou des droits (*nouveau repère structurel, fin mars 2018*) (**MPEF**, point 21).

14. **Les autorités entendent combler l'écart entre les recettes perçues par l'administration douanière et fiscale et celles effectivement enregistrées par le Trésor.** Cet écart s'élève à environ 1 % du PIB, ce qui s'explique en partie par les indemnités automatiques effectuées par les banques. La convention sur le recouvrement des recettes, récemment adoptée, interdit aux banques d'effectuer des compensations et exige le transfert quotidien des recettes perçues au CUT. Elle interdit également le paiement des dépenses sur les comptes concernés. L'amélioration et l'accélération des échanges d'informations entre les autorités fiscales, les banques commerciales, le Trésor et la Banque centrale est essentiel pour assurer la réussite de la réforme (**MPEF**, point 19).

15. **Les autorités vont examiner la fiscalité des secteurs de la sylviculture, du pétrole et des télécommunications.** Un audit externe du Fonds forestier et de l'Agence de régulation des télécommunications analysera la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources alloués à ces agences (*proposition de nouveau repère structurel pour fin juin 2018*). L'Agence de stabilisation et de régulation des prix des produits pétroliers a également fait l'objet d'un audit. Sur la base de cet audit et d'une analyse de la fiscalité des produits pétroliers et des taxes parafiscales correspondantes, les autorités reverront la structure des prix à la pompe (*proposition de nouveau repère structurel pour fin septembre 2018*) (**MPEF**, point 22).

16. **La loi de finances de 2018 comporte des mesures fiscales qui devraient produire des recettes supplémentaires s'élevant à 0,4 % du PIB.** Parmi elles : i) l'application stricte du tarif extérieur commun de la CEMAC pour les importations et abrogation des dérogations, ii) la hausse des droits à l'exportation de bois, de diamant et d'or, iii) l'augmentation des droits d'accise sur les boissons alcoolisées, les cigarettes et sur d'autres boissons et iv) l'instauration d'une taxe sur les véhicules à moteur (**MPEF**, point 24). Ces mesures, combinées aux effets de celles prises en 2017, devraient amener le ratio impôts/PIB à 9,6 % (tableau 2).

**Tableau 2. République centrafricaine : mesures relatives aux recettes pour le budget 2018**  
(en milliards de FCFA)

Mesures	Recettes additionnelles
la stricte application du tarif extérieur commun CEMAC aux importations et abrogations des régimes dérogatoires	0.7
l'augmentation des droits d'exportations pour les produits forestiers	0.4
l'augmentation des droits d'exportation pour le diamant et l'or	0.1
l'augmentation des droits d'accise pour les boissons alcoolisées et les cigarettes	2.1
l'augmentation des droits d'accise sur les autres boissons	0.6
l'introduction d'une taxe sur les véhicules à moteur	0.3
Impact des mesures de 2017 en 2018	4.0
<b>Total</b>	<b>8.2</b>

Sources: autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

### **Normaliser les procédures en matière de dépenses**

17. **Les autorités entendent réduire le recours à des procédures exceptionnelles de paiement.** À fin août 2017, 20 % des dépenses (hors salaires et service de la dette) étaient consenties hors ordonnancement, contre 12 % en 2016. Les autorités ont réitéré leur engagement à limiter les dépenses exceptionnelles à une moyenne trimestrielle de 5 % en 2018 (*objectif indicatif à partir de mars 2018*) (**MPEF**, point 27).

18. **L'information sur l'exécution du budget s'est améliorée.** Des rapports d'exécution budgétaire ont été publiés pour les trois premiers trimestres de 2017, avec des informations de plus en plus détaillées sur les dépenses, et le rapport sur les recettes et les dépenses pour 2016 a été achevé (*repère structurel, fin septembre 2017*). Le comité du Trésor s'est réuni régulièrement, mais pas tous les mois comme cela avait été envisagé. La radiation du personnel inactif du livre de paie a permis de garder la masse salariale sous contrôle.

19. **Un nouveau système de gestion de trésorerie (Sim\_Ba) sera déployé d'ici 2020.** Les rapports d'exécution budgétaire continueront entre-temps d'être produits au moyen de GESCO. Afin de garantir la fiabilité du nouveau système et de faciliter la transition, les deux systèmes cohabiteront pendant six mois.

## **C. Remboursement des arriérés intérieurs**

20. **Afin de soutenir la croissance, la cohésion sociale et la paix, les autorités engagent une vaste opération d'apurement des arriérés commerciaux, financiers et sociaux.** À la suite d'un audit international terminé en octobre, les autorités ont adopté un plan complet, assorti d'un calendrier précis, pour apurer les arriérés intérieurs accumulés jusqu'en 2014. L'audit a confirmé des arriérés en matière de salaires et de pensions et des arriérés commerciaux pour un total de 74,3 milliards de FCFA (tableau 3).

- *Remboursement des arriérés en matière de salaires et de pensions* : programmé pour 2018–19 pour un montant de 64,9 milliards de FCFA (5,8 % du PIB).
- *Remboursement des arriérés dus aux petites et moyennes entreprises (PME)* : achèvement prévu pour la fin 2017.
- *Remboursement des banques commerciales* : achevé. Toutes les banques ont signé un accord de rééchelonnement de la dette sur huit ans à un taux d'intérêt de 2,95 %, à compter d'octobre 2017.

**Tableau 3. République centrafricaine : remboursement des arriérés intérieurs, 2017–20.**

	2017		2018			2019				2020
	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
<b>Arriérés salaires et retraites</b>										
(en milliards de FCFA)	64.9	54.5	47.4	40.4	33.3	26.3	19.7	13.1	6.5	0.0
(% du PIB)	5.8	4.5	3.9	3.3	2.8	2.0	1.5	1.0	0.5	0.0
Remboursement	10.4	7.1	7.1	7.1	7.0	6.6	6.6	6.6	6.5	0.0
<b>Arriérés envers les fournisseurs privés</b>										
(en milliards de FCFA)	9.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(% du PIB)	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	9.4									

Sources: Autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

21. **La stratégie prévoit des mesures visant un suivi transparent de l'apurement des arriérés.** Afin d'assurer la transparence du processus de remboursement, les autorités appliqueront les mesures suivantes : i) les paiements seront uniquement exécutés par virement bancaire, ii) les bénéficiaires doivent être à jour dans le paiement de leurs impôts, iii) la liste des bénéficiaires sera publiée et iv) les autorités ont recruté un cabinet d'audit international indépendant qui surveillera et validera les opérations d'apurement des arriérés. Ce cabinet présentera des rapports d'avancement trimestriels, ainsi qu'un rapport final d'évaluation. Tous ces rapports seront publiés (**MPEF**, point 29).

22. **Les autorités sont déterminées à ne pas accumuler de nouveaux arriérés.** Toutes les factures pour l'achat de biens et de services envoyées par des fournisseurs et des entreprises publiques seront remboursées dans les délais afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés ou de dettes croisées (**MPEF**, point 30). La publication des rapports d'exécution budgétaire permet au personnel de suivre en temps voulu les paiements qui sont dus.

### **Relations avec la BEAC**

23. **Conformément à leurs engagements régionaux, les autorités rembourseront toutes les avances statutaires restantes à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).** Ces avances, d'un montant total de 22,5 milliards de FCFA, seront groupées avec un autre prêt de 55,9 milliards de FCFA. Le remboursement commencera en 2022 et prendra fin en 2031, à un taux d'intérêt de 2,4 %. Les autorités s'abstiendront de contracter de nouveaux emprunts auprès de la BEAC.

## D. Amélioration de la gestion de la dette

24. **Les autorités ont renforcé la gestion de la dette.** Conformément aux recommandations d'une mission d'assistance technique menée récemment par les départements AFR et MCM, elles ont pris des mesures pour renforcer les procédures de gestion de la dette, dont le recrutement de trois personnes supplémentaires dans le service compétent. Elles ont publié au premier semestre 2017 un rapport sur l'évolution de la dette publique, le premier depuis la crise de 2013–14. Le personnel suit des formations pour utiliser le système de gestion de la dette Sygade. Grâce à Sygade, les autorités pourront établir des rapports détaillés sur les montants exigibles chaque mois pour le service de la dette (*nouveau repère structurel, fin juin 2018*) (MPEF, point 34).

25. **Les autorités ont intensifié leurs efforts pour apurer les arriérés envers les créanciers.** La RCA a des arriérés pré-IPPTE pour un montant total de 100 milliards de FCFA envers l'Argentine, la Guinée équatoriale, l'Irak et la Libye, ainsi qu'envers l'*Export-Import Bank* (province chinoise de Taïwan). Tous les créanciers officiels ont donné leur consentement au financement du FMI<sup>1</sup>. La Chine a indiqué son intention d'annuler toutes les créances non remboursées et la RCA négocie avec l'Inde une résolution des arriérés postérieurs à l'initiative PPTE. La RCA a également des arriérés envers des créanciers privés et continue de déployer des efforts de bonne foi pour parvenir à un accord de coopération avec eux. Les autorités ont pris contact en temps opportun avec leurs créanciers pour leur exposer leurs problèmes économiques ainsi que leur situation financière et leur communiquer les grandes lignes d'un programme économique viable. Étant donné qu'une aide financière rapide du FMI est jugée fondamentale pour que le programme de la RCA puisse être exécuté avec succès et que les autorités poursuivent des politiques appropriées, le FMI peut accorder un financement à ce pays, nonobstant ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés.

26. **La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme le risque élevé de surendettement de la RCA.** La trajectoire de la dette de la RCA est sensible aux chocs sur le PIB, les exportations et les recettes. Les services du FMI sont favorables à ce que le plafond des emprunts concessionnels passe de 6 milliards de FCFA à 9 milliards en 2018, afin de soutenir la construction d'un important projet d'infrastructure qui n'avait pu être achevé en raison des conflits qui ont éclaté en 2013. Cette faible augmentation n'a qu'une incidence négligeable sur les indicateurs d'endettement (tableau 4 du texte) (MPEF, point 35). Les autorités partagent le point de vue des services du FMI selon lequel la RCA devrait s'appuyer sur un financement sous forme de dons, en limitant rigoureusement le financement hautement concessionnel aux projets cruciaux pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir de dons et dont la rentabilité est assurée.

---

<sup>1</sup> S'agissant de la Libye, le consentement au financement du FMI malgré les arriérés est réputé avoir été reçu, en application des modalités révisées de demande du consentement des créanciers (FO/DIS/17/46).

**Tableau 4. République centrafricaine : programme d'emprunts extérieurs, 2018**

Programme d'emprunt extérieur	Volume de nouveaux emprunts 2018 <sup>1</sup>		PV de nouveaux emprunts 2018 (objectifs du programme)	
	Milliards de FCFA	Pourcentage	Milliards de FCFA	Pourcentage
<b>Par type d'emprunt</b>	<b>9.0</b>	<b>100</b>	<b>4.4</b>	<b>100</b>
<b>Emprunts concessionnels, dont</b>	<b>9.0</b>	<b>100</b>	<b>4.4</b>	<b>100</b>
Emprunt multilatéral	9.0	100	4.4	100
Emprunt bilatéral	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Emprunts non concessionnels</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Utilisation des financements</b>	<b>9.0</b>	<b>100</b>	<b>4.4</b>	<b>100</b>
Infrastructure	9.0	100	4.4	100
Dépenses sociales	0.0	0.0	0.0	0.0
Appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire</b>				
<b>Projections indicatives</b>				
Année 2	<b>6.0</b>		<b>2.9</b>	
Année 3	<b>6.0</b>		<b>2.9</b>	

<sup>1</sup> Hors FMI.

## E. Amélioration de la supervision financière

27. **Les autorités prennent des mesures pour améliorer la supervision bancaire.** Malgré un climat des affaires difficile et déstabilisant, les indicateurs de solidité financière montrent que les banques restent résilientes, même si le niveau élevé de créances improductives est préoccupant. Toutes les banques respectent la nouvelle norme relative aux obligations régionales de réserves, adoptée en mars par le Comité de politique monétaire de la BEAC. La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), institution régionale chargée de la surveillance bancaire, a effectué en juin 2017 une mission d'inspection qui portait essentiellement sur deux des plus grandes banques. Ses conclusions préliminaires soulignent la nécessité de renforcer la gouvernance, les contrôles internes et le respect des règles prudentielles. Les autorités entendent appliquer les recommandations de la COBAC (MPEF, point 40).

## F. Amélioration du climat des affaires et renforcement de l'approvisionnement énergétique

28. **Les autorités prennent des mesures pour améliorer le climat des affaires.** Le projet de loi de finances pour 2018 instaure un mécanisme de paiement différé de la TVA pour les exportateurs et les grands investisseurs afin d'éviter l'accumulation de crédits de TVA. Les autorités consultent les partenaires au développement afin de finaliser le cadre relatif aux partenariats public-privé (PPP). Elles sont conscientes des risques budgétaires que posent les PPP et ont l'intention de prendre des mesures rigoureuses pour les limiter. Elles consulteront les services du FMI sur tous les projets de PPP afin d'en évaluer les répercussions budgétaires (MPEF, point 36).

29. **Les autorités entendent encourager le développement du secteur privé.** En coopération avec la Banque mondiale, elles comptent moderniser le cadre juridique des principaux secteurs économiques. Elles ont également l'intention de faciliter les déclarations douanières, de rationaliser le système fiscal et d'établir un guichet unique pour les investisseurs (MPEF, point 38).

30. **Les autorités renforcent la gouvernance et la transparence dans l'utilisation des deniers publics.** La Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance est en train d'être mise sur pied, après l'adoption de la loi l'établissant. Par ailleurs, à la suite du remaniement ministériel du 13 septembre, tous les nouveaux ministres ont déclaré leur patrimoine à la Cour constitutionnelle. Les autorités entendent aussi réformer le cadre juridique de lutte contre la corruption et réactiver l'agence indépendante de lutte contre la corruption (MPEF, point 39). Elles comptent ensuite durcir les sanctions contre les actes de corruption et renforcer les exigences en matière de déclaration de patrimoine.

## ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

31. **Les services du FMI et les autorités estiment nécessaire de renforcer sensiblement les capacités.** La RCA bénéficie depuis janvier 2017, au titre du Cadre de renforcement des capacités, un projet pilote du FMI, d'une importante assistance technique du FMI et d'AFRITAC Centre. Les objectifs à moyen terme sont d'accroître les recettes, de rendre les dépenses plus efficaces, de rétablir la discipline et la transparence budgétaires, de renforcer la gestion de la dette et de créer un socle de capacité macrobudgétaire. L'assistance technique met judicieusement l'accent sur des objectifs de réforme prioritaires du programme, notamment la mobilisation des recettes intérieures, la préparation et l'exécution du budget, la gestion du Trésor et la gestion de la dette. Elle porte également sur les statistiques des finances publiques et sur les comptes nationaux. Le volume considérable de l'assistance technique s'est heurté à l'insuffisance de la capacité d'absorption, ce qui met en lumière la nécessité d'améliorer la coordination. À cet effet, les autorités souhaitent rétablir la Cellule de suivi de la réforme économique et financière (CS-REF) dans ses fonctions de coordination de l'assistance technique et de la formation en vue d'accroître les recettes, d'améliorer la discipline budgétaire, de renforcer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. Au cours de l'année 2018, les autorités comptent tirer pleinement parti de l'assistance technique supplémentaire fournie par le FMI dans les domaines de la mobilisation des recettes, de la gestion des finances publiques et de la dette publique ainsi que de la comptabilité nationale et des statistiques du commerce extérieur (MPEF, points 41 à 43).

## MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

32. **La RCA continue d'avoir des besoins importants de balance des paiements, qui devraient encore croître en 2018 et 2019 en raison du remboursement d'arriérés considérables.** L'apurement des arriérés sociaux (environ 6 % du PIB) au cours des deux prochaines années soutiendra l'économie en augmentant la demande globale et les

importations. Les déficits du budget et de la balance des paiements resteront donc conséquents dans les années à venir (**MPEF**, point 28).

33. **Pour combler les besoins supplémentaires de financement de la balance des paiements, les autorités ont demandé une augmentation de l'accès d'un montant de 38,99 millions de DTS (35 % de la quote-part).** Cette demande de nouvelle augmentation, signalée lors de la deuxième revue, a mobilisé une aide supplémentaire des bailleurs de fonds. La Banque mondiale a relevé son appui budgétaire de 10 millions de dollars et l'administration américaine, en coordination avec l'Union européenne, contribue au remboursement des arriérés de salaires par un don de 3,6 millions de dollars. Des négociations avec d'autres grands bailleurs de fonds devraient déboucher sur une aide supplémentaire.

34. **Le programme reste intégralement financé.** La RCA a obtenu des engagements fermes de financement pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement pour le reste de la période du programme sont bonnes. L'augmentation de l'accès sera échelonnée au cours des prochaines revues et davantage concentrée en fin de période pour répondre aux besoins escomptés de la balance des paiements. L'aide budgétaire promise par les bailleurs de fonds pour 2017–19 (tableau 5), le décaissement progressif de l'augmentation et les décaissements déjà programmés combleront le reste du déficit de la balance des paiements. Au cas où les engagements des bailleurs de fonds ne seraient pas décaissés en temps utile, les autorités sont résolues à différer les dépenses non prioritaires et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures jusqu'à la réception des fonds.

**Tableau 5. République centrafricaine : besoins et sources de financement entre 2017 et 2019**  
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019
1. Besoins de financement	77.6	76.7	55.9
2. Appui budgétaire (dons)	30.4	37.3	28.5
Banque mondiale	8.8	8.8	8.8
Union européenne	13.1	13.1	13.1
Banque africaine de développement	0.9	8.8	0.0
France	6.6	6.6	6.6
Autres	1.0	0.0	0.0
3. Appui budgétaire (prêts)	8.8	0.0	0.0
Banque africaine de développement	8.8	0.0	0.0
4. Financement du FMI (2nd revue)	28.1	19.1	9.5
5. Gap de financement résiduel (1-2-3-4)	10.3	20.3	17.9
6. Financement additionnel			
Banque mondiale	5.9	0.0	0.0
Bilateral	0.0	2.2	0.0
Non identifié	0.0	0.0	8.8
7. Augmentation du FMI (35 pourcent du quota)	4.5	18.1	9.1
<i>en pourcentage du quota</i>	<i>5.0</i>	<i>20.0</i>	<i>10.0</i>

35. **Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel.** Le critère de réalisation relatif aux recettes intérieures pour fin juin 2017 n'ayant pas été respecté, les autorités ont demandé une dérogation sur la foi des mesures correctives qu'elles ont prises. Les critères de réalisation pour fin décembre 2017 ont été maintenus. Les services du FMI proposent de modifier les critères de

réalisation pour fin juin 2018 pour tenir compte du cadre macroéconomique révisé, du projet de loi de finances pour 2018 et de l'échéancier des versements d'aide budgétaire (**MPEF**, tableau 1).

36. **Des repères structurels supplémentaires sont proposés pour 2018 (MPEF, tableau 2).** Parmi eux : i) la publication de tous les décrets ou lois établissant les 54 entités qui perçoivent des taxes parafiscales (fin mars 2018), ii) l'achèvement d'un audit externe du Fonds forestier et de l'Agence de régulation des télécommunications (fin juin 2018), iii) l'élimination des prélèvements parafiscaux dénués de justification économique (fin décembre 2018), iv) la révision de la structure des prix des carburants à la pompe (fin septembre 2018) et v) la publication de prévisions des montants exigibles chaque mois pour le service de la dette entre juin 2018 et mai 2019, calculées à l'aide de Sygade (fin juin 2018).

37. **La RCA a une capacité suffisante pour rembourser le FMI.** D'importants remboursements au FMI continueront de s'accumuler en 2018 (tableau 10). Pour les assurer, les autorités effectuent actuellement des dépôts réguliers à la BEAC. Le soutien des partenaires pour le développement et une gestion de trésorerie prudente devraient aider à effectuer à temps les paiements au titre du service de la dette.

38. **Des risques considérables pèsent sur la mise en œuvre du programme,** tels que : i) un environnement sécuritaire instable, ii) des capacités administratives insuffisantes, iii) des retards possibles dans le versement de l'aide budgétaire extérieure et iv) des tensions politiques entre les pouvoirs exécutif et législatif.

39. **Évaluation des sauvegardes.** Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal périodique prévu pour les banques centrales régionales a été menée en août 2017. Elle relève les mesures positives prises par la BEAC pour renforcer la gouvernance dans sa charte et son projet de renforcer la transparence de l'information financière en passant complètement aux normes IFRS<sup>2</sup>.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. **Confrontées à un environnement sécuritaire difficile, les autorités ont adopté une stratégie d'élargissement progressif des zones de stabilité, avec l'appui de l'ONU.** Cette stratégie a permis de redéployer des forces de police et de gendarmerie dans les villes principales, ce qui devrait permettre la reprise des investissements publics et de l'activité économique. Les services du FMI estiment que cette approche progressive est réaliste et crédible. Les mesures visant à améliorer le climat des affaires en rationalisant les taxes parafiscales et les procédures administratives et l'apurement des arriérés domestiques appuieront et renforceront cette stratégie.

41. **Les autorités ont fait la preuve de leur ferme détermination à mettre en œuvre le programme.** Les services du FMI sont favorables aux mesures correctives adoptées pour

<sup>2</sup> Voir l'édition 2017 du *Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC*.

respecter l'objectif de fin d'année relatif aux recettes et engagent les autorités à accélérer leur mise en œuvre. Ils saluent la mise en œuvre des repères structurels et encouragent les autorités à renforcer l'unité chargée de ces réformes afin de prévenir tout futur retard.

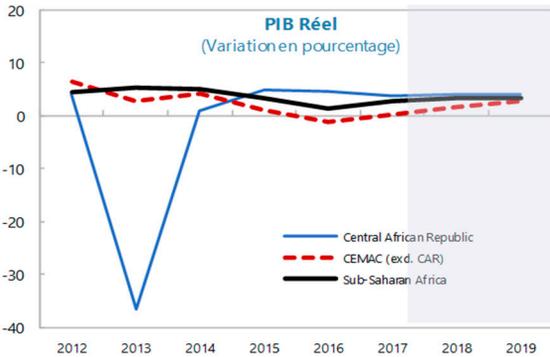
42. **Les services du FMI exhortent les autorités à redoubler d'efforts pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures et la gestion des finances publiques.** La mobilisation des recettes a été décevante. Ces résultats médiocres sont dus à la corruption, à l'insuffisance des contrôles, au manque de capacités et à l'obsolescence des procédures administratives. Il faudra du temps pour corriger des problèmes profondément enracinés dans l'administration douanière. Le recours à des évaluations obligatoires avant expédition et l'informatisation du principal bureau douanier prévue d'ici la fin de l'année constituent des avancées positives. Le suivi et la comptabilisation des dépenses, y compris l'utilisation optimale des logiciels comptables, devrait renforcer la transparence et l'efficacité des dépenses. L'assistance technique du FMI dans les domaines de la politique fiscale, de la gestion des recettes et de la gestion des finances publiques a débouché sur des recommandations pertinentes que les autorités devraient appliquer rapidement.

43. **Les services du FMI exhortent les autorités de limiter l'emprunt, y compris sous forme de prêts hautement concessionnels, afin de préserver la viabilité de la dette.** Étant donné le risque élevé de surendettement, ils recommandent vivement à la RCA de mobiliser pleinement toutes les sources de financement disponibles sous forme de dons, notamment les montants considérables promis à Bruxelles lors de la conférence des bailleurs de fonds. Les autorités devraient limiter les emprunts et ne contracter qu'à titre exceptionnel des prêts à des conditions très concessionnelles. Les services du FMI encouragent en outre les bailleurs de fonds à décaisser l'aide budgétaire à temps, les retards compliquant la gestion de trésorerie et l'exécution du programme. Le soutien sans faille des bailleurs de fonds reste critique pour asseoir la reprise et sortir de la fragilité.

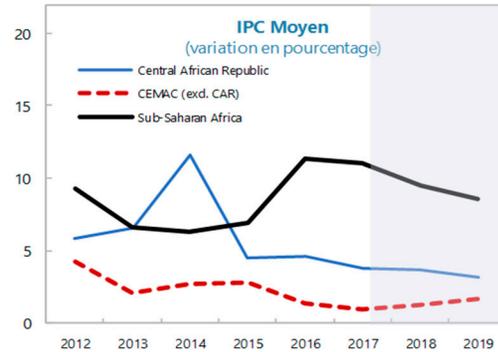
44. **Sur la base des résultats du programme de la RCA, les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.** Ils soutiennent en outre la demande des autorités d'augmenter, à hauteur de 35 % de la quote-part, l'accès aux ressources du FMI, de manière échelonnée, ainsi que la demande de dérogation pour non-observation du critère de réalisation relatif aux recettes intérieures, compte tenu des mesures correctives qui ont été prises. Cette recommandation prend en compte les résultats satisfaisants du programme à la fin juin 2017 et la mise en œuvre de tous les repères structurels, malgré les retards. Le programme économique reste adéquat, compte tenu de la situation sécuritaire difficile et des contraintes de capacité des autorités. Le programme appuyé par la FEC fait partie intégrante des efforts menés dans les pays de la CEMAC pour redresser les déséquilibres régionaux et reconstituer des marges de manœuvre suffisantes. Les services recommandent également l'achèvement de la revue des assurances de financement.

**Graphique 1. République centrafricaine : résultats et perspectives macroéconomiques, 2011–20**

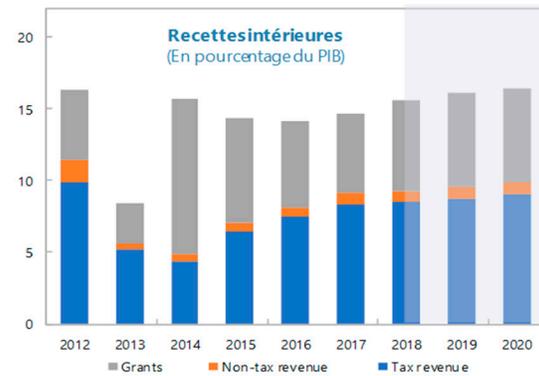
*La mise en oeuvre des réformes et l'amélioration de la sécurité pourraient accroître la croissance économique à moyen terme au-delà des projections actuelles...*



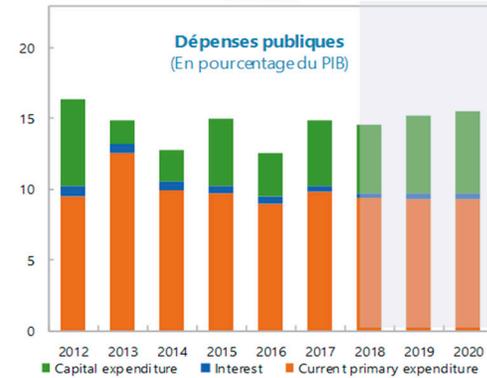
*...tandis que l'inflation devrait diminuer grâce à l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire.*



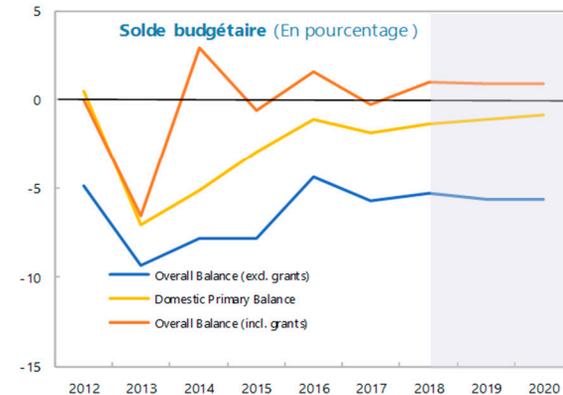
*Les recettes intérieures devraient rester à leur niveau d'avant crise à court terme...*



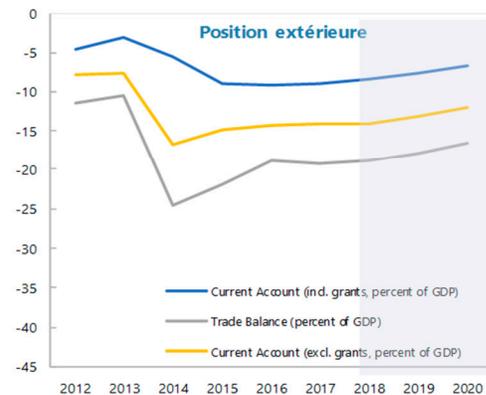
*...limitant l'espace budgétaire pour accroître les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.*



*le déficit primaire devrait s'améliorer progressivement...*



*...mais la position extérieure démontre un important besoin d'investissement.*



Sources: Autorités de la RCA et estimations et projections du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	2eme Rev	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB a prix constants	1.0	4.8	4.5	4.7	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
PIB par habitant a prix constants	-0.9	2.8	2.6	2.7	2.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0
PIB a prix courants	12.2	11.3	11.1	10.6	7.7	7.9	7.3	7.1	7.0	7.0
Deflateur du PIB	11.1	6.2	6.3	2.7	3.5	3.8	3.1	3.0	2.9	2.9
IPC (moyenne annuelle)	11.6	4.5	4.6	3.8	3.8	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
IPC (fin de période)	9.7	4.8	4.7	3.6	3.6	3.6	3.4	3.0	3.0	3.0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	14.6	5.3	5.8	8.7	1.1	5.1	7.9	7.1	7.0	7.0
Crédit a l'économie	4.0	-0.2	17.5	25.8	17.5	16.2	11.9	12.4	9.7	9.3
Secteur extérieur										
Volume des exportations de biens	-28.1	4.9	23.2	7.5	17.7	11.8	8.6	7.5	6.1	6.2
Volume des importations de biens	78.3	23.0	24.1	5.1	6.4	7.7	4.5	1.0	3.8	3.8
Termes de l'échange	8.8	31.4	24.9	-11.4	-10.9	-0.8	-1.4	-0.8	1.8	-0.4
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)										
Epargne intérieure brute	4.6	4.9	4.6	5.6	4.9	5.7	7.1	8.2	9.1	9.9
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	8.7	3.3	3.7	2.6	3.2	3.1	2.9	2.1	1.7	1.5
Epargne intérieure brute	-14.3	-8.0	-5.2	-3.7	-5.9	-4.7	-3.0	-1.3	-0.1	0.9
Etat	-5.3	-2.8	-1.0	-1.0	-1.0	-0.2	0.2	0.5	0.9	1.4
Secteur privé	-9.0	-5.2	-4.1	-2.7	-5.0	-4.5	-3.2	-1.8	-1.0	-0.5
Consommation	114.3	108.0	105.2	103.7	105.9	104.7	103.0	101.3	100.1	99.1
Etat	8.2	7.7	7.3	7.1	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.2
Secteur privé	106.1	100.4	97.9	96.6	98.6	97.4	95.7	94.0	92.8	91.9
Investissement brut	10.2	13.9	13.7	15.4	13.4	14.0	14.6	14.9	15.0	15.3
Etat	2.1	4.7	3.1	4.5	4.3	5.0	5.5	5.9	5.9	6.3
Secteur privé	8.1	9.3	10.6	10.9	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0
Solde des transactions courantes										
<i>Dons compris</i>	-5.6	-9.0	-9.1	-9.7	-8.5	-8.4	-7.5	-6.7	-5.9	-5.4
<i>A l'exclusion des dons</i>	-16.8	-14.9	-14.4	-14.7	-14.2	-13.9	-12.9	-11.6	-10.5	-10.0
Balance des paiements globale	3.9	-2.2	0.9	-1.3	-1.2	-2.5	-1.2	0.2	0.6	0.9
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	15.7	14.3	14.1	14.2	15.0	16.0	16.3	16.1	16.1	16.7
<i>dont: recettes intérieurs</i>	4.9	7.1	8.2	8.9	9.1	9.6	9.9	10.2	10.5	10.9
Dépenses totales <sup>1</sup>	12.7	14.9	12.6	14.5	14.6	14.9	15.4	15.7	15.7	16.0
<i>dont: dépenses d'investissement</i>	2.1	4.7	3.1	4.5	4.3	5.0	5.5	5.9	5.9	6.3
Solde global										
A l'exclusion des dons	-7.8	-7.8	-4.4	-5.6	-5.5	-5.4	-5.5	-5.5	-5.2	-5.1
Dons compris	3.0	-0.6	1.6	-0.3	0.4	1.0	0.9	0.4	0.4	0.8
Solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-5.1	-3.0	-1.1	-1.9	-1.7	-1.4	-1.1	-0.9	-0.5	0.0
Dettes du secteur public	69.2	64.0	56.0	38.8	51.8	47.0	42.9	39.6	36.6	33.4
<i>Dont: dette intérieure</i> <sup>3</sup>	31.5	30.7	26.3	21.8	23.1	20.3	17.9	16.1	14.5	12.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	842	937	1,041	1,152	1,121	1,209	1,298	1,390	1,487	1,592

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Les dépenses sont sur base caisse on 2014 et 2015 dans le cadre de la facilité de crédit rapide.<sup>2</sup> A l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>3</sup> Comprend la dette de l'Etat envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'Etat.

**Tableau 2. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2014–22**  
(en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
				Zeme Rev	Proj.					
Recettes	132.2	134.1	147.1	163.5	168.4	193.0	211.5	224.2	239.6	266.0
Recettes intérieures	41.3	66.5	84.9	102.0	102.0	116.0	128.3	141.6	156.1	173.5
Recettes fiscales	37.1	60.9	78.0	93.2	93.2	106.3	117.9	130.5	144.2	160.8
Impôts sur revenus et bénéfices	8.1	13.1	19.2	22.9	22.8	26.1	28.0	30.7	39.9	39.0
Taxes sur biens et services	29.0	47.8	58.8	70.3	70.4	80.2	89.9	99.8	104.3	121.8
<i>Dont: TVA</i>	11.2	19.4	22.8	27.5	28.5	31.9	38.1	35.4	35.6	46.5
Impôts sur commerce international	9.2	15.3	19.5	23.6	23.2	26.9	28.3	33.3	33.4	43.8
Recettes non fiscales	4.2	5.6	6.9	8.8	8.8	9.7	10.4	11.1	11.9	12.7
Dons	90.9	67.6	62.2	61.5	66.4	77.0	83.2	82.6	83.5	92.5
Programme	73.6	31.0	38.4	29.4	36.3	37.3	37.3	29.5	25.0	24.0
Projet	17.3	36.6	23.8	32.1	30.1	39.7	45.9	53.1	58.5	68.5
Dépenses <sup>1</sup>	107.3	140.0	130.9	166.8	163.3	180.7	199.7	218.5	233.3	253.9
Dépenses primaires courantes	84.4	94.2	96.2	123.9	120.8	132.4	142.7	154.2	163.6	173.5
Current primary expenditure	83.6	90.9	93.3	110.2	110.2	117.1	124.6	133.4	141.3	149.6
Traitements et salaires	54.9	56.4	55.9	57.9	57.9	60.6	64.9	69.5	74.4	79.6
Transferts et subventions	14.5	19.0	17.6	28.2	28.2	29.0	29.8	32.0	32.7	35.0
Biens et services	14.2	15.5	19.8	24.1	24.1	27.5	29.8	32.0	34.2	35.0
Interêts dus	5.5	5.4	5.8	4.8	4.4	3.4	3.5	3.7	3.7	4.4
sur dette extérieure	3.2	3.2	3.6	1.6	1.6	2.3	2.5	2.7	2.7	2.7
sur dette intérieure	2.3	2.2	2.2	3.2	2.8	1.1	1.1	1.0	1.0	1.7
Dépenses en capital	18.1	43.7	31.8	51.8	48.7	60.3	71.6	81.4	88.3	99.9
financées sur ressources propres	0.8	3.3	2.9	13.7	10.6	15.3	18.2	20.8	22.3	23.9
financées sur ressources extérieures	17.3	40.4	28.9	38.1	38.1	45.0	53.4	60.6	66.0	76.0
Solde global										
Dons exclus	-65.9	-73.5	-46.0	-64.8	-61.3	-64.8	-71.4	-76.9	-77.2	-80.4
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup></i>	-43.1	-27.7	-11.3	-21.9	-18.8	-16.4	-14.4	-12.6	-7.5	0.0
Dons inclus	25.0	-5.9	16.2	-3.3	5.0	12.2	11.8	5.7	6.3	12.1
Variation nette des arriérés (- = réduction)										
Intérieurs	-13.9	-10.1	-3.5	-21.6	-30.4	-30.2	-27.8	0.0	0.0	0.0
<i>dont: arriérés sociales</i>	-12.1	-10.1	-6.0	-19.1	-27.9	-30.2	-27.8	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	-1.8	0.0	2.5	-2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-15.3	-13.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.2	-29.0	14.0	-24.9	-25.3	-18.0	-16.0	5.7	6.3	12.1
Financements identifiés										
Extérieurs (nets)	4.2	29.1	-14.1	24.9	25.3	17.9	15.9	-5.7	-6.3	-12.1
Crédits de projets	0.9	6.1	-0.4	10.4	12.4	1.2	1.3	2.4	2.4	2.4
Crédits de programme	0.0	3.8	5.1	6.0	8.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Amortissement exigible	0.0	0.0	0.0	8.8	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	-5.8	-6.8	-8.7	-4.4	-4.4	-6.3	-6.2	-5.1	-5.1	-5.1
Intérieurs (nets)	6.7	9.1	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	3.3	23.0	-13.7	14.5	12.9	16.7	14.6	-8.1	-8.7	-14.5
Système bancaire	3.3	23.0	-13.7	14.5	12.9	16.7	14.6	-8.1	-8.7	-14.5
BEAC	-6.6	17.3	-7.2	14.5	13.4	19.5	17.4	-5.2	-5.7	-11.3
<i>dont: Contrepartie des ressources du FMI</i>	3.6	4.3	9.0	21.5	22.8	28.8	11.2	-4.4	-4.8	-8.9
Amortissement des avances et prêts consolidés	...	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-7.8
Banques commerciales	10.0	5.6	-6.4	0.0	-0.5	-2.8	-2.8	-2.9	-3.0	-3.2
Non bancaire <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dette intérieure du Gouvernement	582.3	599.5	582.8	446.3	580.2	568.0	556.1	550.3	544.0	531.9
Dette intérieure du gouvernement <sup>4</sup>	264.8	287.8	274.1	250.8	259.1	245.6	232.4	224.3	215.6	201.1
PIB nominal	842	937	1041	1152	1121	1209	1298	1390	1487	1592

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions p

<sup>4</sup> Y compris arriérés et les ressources du FMI

**Tableau 3. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2014–22**  
 (en % du PIB)

	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
				2eme Rev	Proj.					
	(Pourcentage du PIB)									
Recettes	15.7	14.3	14.1	14.2	15.0	16.0	16.3	16.1	16.1	16.7
Recettes intérieures	4.9	7.1	8.2	8.9	9.1	9.6	9.9	10.2	10.5	10.9
Recettes fiscales	4.4	6.5	7.5	8.1	8.3	8.8	9.1	9.4	9.7	10.1
Impôts sur revenus et bénéfices	1.0	1.4	1.8	2.0	2.0	2.2	2.2	2.2	2.7	2.5
Taxes sur biens et services	3.4	5.1	5.6	6.1	6.3	6.6	6.9	7.2	7.0	7.7
Dont: TVA	1.3	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	2.9	2.6	2.4	
Impôts sur commerce international	1.1	1.6	1.9	2.1	2.1	2.2	2.2	2.4	2.2	2.7
Recettes non fiscales	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dons	10.8	7.2	6.0	5.3	5.9	6.4	6.4	5.9	5.6	5.8
Programme	8.7	3.3	3.7	2.6	3.2	3.1	2.9	2.1	1.7	1.5
Projet	2.1	3.9	2.3	2.8	2.7	3.3	3.5	3.8	3.9	4.3
Dépenses <sup>1</sup>	12.7	14.9	12.6	14.5	14.6	14.9	15.4	15.7	15.7	16.0
Dépenses primaires	10.0	10.1	9.2	10.8	10.8	10.9	11.0	11.1	11.0	10.9
Dépenses primaires courantes	9.9	9.7	9.0	9.6	9.8	9.7	9.6	9.6	9.5	9.4
Traitements et salaires	6.5	6.0	5.4	5.0	5.2	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Transfers et subventions	1.7	2.0	1.7	2.5	2.5	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2
Biens et services	1.7	1.7	1.9	2.1	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2
Intérêts exigibles	0.7	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3
Extérieurs	0.4	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Intérieurs	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'équipement	2.1	4.7	3.1	4.5	4.3	5.0	5.5	5.9	5.9	6.3
Financées sur ressources propres	0.1	0.4	0.3	1.2	0.9	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Financées sur ressources extérieures	2.1	4.3	2.8	3.3	3.4	3.7	4.1	4.4	4.4	4.8
Solde global										
Dons exclus	-7.8	-7.8	-4.4	-5.6	-5.5	-5.4	-5.5	-5.5	-5.2	-5.1
Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-5.1	-3.0	-1.1	-1.9	-1.7	-1.4	-1.1	-0.9	-0.5	0.0
Dons inclus	3.0	-0.6	1.6	-0.3	0.4	1.0	0.9	0.4	0.4	0.8
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-1.7	-1.1	-0.3	-1.9	-2.7	-2.5	-2.1	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-1.4	-1.1	-0.6	-1.7	-2.5	-2.5	-2.1	0.0	0.0	0.0
dont: arriérés sociales						-2.3	-2.0	0.0		
Extérieurs	-0.2	0.0	0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-1.8	-1.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-0.5	-3.1	1.3	-2.2	-2.3	-1.5	-1.2	0.4	0.4	0.8
Financements identifiés	0.5	3.1	-1.3	2.2	2.3	1.5	1.2	-0.4	-0.4	-0.8
Extérieurs (nets)	0.1	0.7	0.0	0.9	1.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Crédits de projets	0.0	0.4	0.5	0.5	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Crédits de programme	0.0	0.0	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-0.7	-0.7	-0.8	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3
Financement exceptionnel	0.8	1.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	0.4	2.5	-1.3	1.3	1.2	1.4	1.1	-0.6	-0.6	-0.9
Système bancaire	0.4	2.5	-1.3	1.3	1.2	1.4	1.1	-0.6	-0.6	-0.9
BEAC	-0.8	1.8	-0.7	1.3	1.2	1.6	1.3	-0.4	-0.4	-0.7
dont: Contrepartie des ressources du FMI	0.4	0.5	0.9	1.9	2.0	2.4	0.9	-0.3	-0.3	-0.6
Banques commerciales	1.2	0.6	-0.6	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Non bancaires <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dette totale du gouvernement	69.2	64.0	56.0	38.8	51.8	47.0	42.9	39.6	36.6	33.4
Dette intérieure du Gouvernement <sup>4</sup>	31.5	30.7	26.3	21.8	23.1	20.3	17.9	16.1	14.5	12.6

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subven

<sup>4</sup> Arriérés compris.

Tableau 4. République centrafricaine : situation monétaire, 2014–22

	2014	2015	2016	2017				2018				2019	2020	2021	2022
				Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 Zeme Rev	Q4 Proj.	Q1 Proj.	Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Milliards de FCFA, fin de période)															
Avoirs extérieurs nets	51.7	42.2	54.7	95.6	92.4	37.5	39.2	31.6	24.1	16.5	9.0	-6.2	-3.4	4.8	19.1
BEAC	47.6	27.0	38.7	58.3	65.2	21.5	23.2	15.6	8.1	0.5	-7.0	-22.2	-19.4	-11.2	3.1
Banques commerciales	4.1	15.3	16.0	37.3	27.3	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0
Avoirs intérieurs nets	193.1	215.6	218.0	200.5	193.4	259.0	236.5	246.3	257.8	269.2	280.7	318.7	338.1	353.4	364.2
Crédit Intérieur net	286.5	309.2	317.2	319.5	312.4	369.0	355.5	365.3	376.7	388.2	399.6	437.7	457.1	472.4	483.2
Créances nettes sur l'Etat	163.2	186.1	172.5	171.8	162.4	187.0	185.4	200.0	193.6	205.4	202.1	216.7	208.6	199.9	185.4
Position nette du Gouvernement Central	163.2	186.1	172.5	171.8	162.4	187.0	185.4	200.0	193.6	205.4	202.1	216.7	208.6	199.9	185.4
BEAC	143.8	161.1	153.9	160.3	150.8	168.4	167.3	182.6	176.9	189.4	186.8	204.2	199.0	193.3	182.0
Comptes courants	62.9	64.2	58.5	57.3	57.3	58.5	58.5	58.5	58.5	58.5	58.5	58.5	58.5	58.5	56.2
Crédit consolidé	45.9	48.1	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	50.3
FMI (net)	54.0	60.8	70.3	61.6	73.3	91.8	93.0	90.0	104.7	101.7	121.9	133.1	128.7	123.9	115.1
Dépôts	-18.9	-12.0	-30.7	-14.5	-35.7	-37.7	-40.1	-21.8	-42.2	-26.7	-49.4	-43.2	-44.1	-45.0	-39.6
Banques commerciales	19.3	25.0	18.5	11.5	11.5	18.5	18.0	17.3	16.6	15.9	15.2	12.4	9.5	6.5	3.3
Crédits aux autres organismes publics (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	123.4	123.1	144.7	147.7	150.0	182.0	170.1	165.3	183.2	182.8	197.6	221.1	248.5	272.6	297.8
Entreprises publiques	2.9	3.2	3.4	3.2	3.2	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Secteur privé	120.5	119.9	141.4	144.5	146.9	178.7	166.7	162.0	179.8	179.5	194.2	217.7	245.2	269.2	294.5
Autres postes (net)	-93.4	-93.6	-99.2	-119.0	-119.0	-110.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0	-119.0
Monnaie et quasi-monnaie	244.8	257.8	272.6	296.1	285.9	296.4	275.6	277.9	281.8	285.8	289.7	312.5	334.7	358.2	383.3
Circulation fiduciaire	138.2	134.8	143.7	152.7	147.5	158.9	142.4	142.0	143.3	144.6	145.9	151.9	162.6	174.0	186.3
Dépôts	106.6	123.0	128.9	143.4	138.3	137.5	133.3	135.9	138.5	141.1	143.8	160.7	172.1	184.2	197.1
Dépôts à vue	58.9	64.9	68.9	80.2	75.7	71.2	71.2	72.6	74.0	75.4	76.8	85.9	92.0	98.4	105.3
Dépôts à terme et d'épargne	47.7	58.2	60.0	63.2	62.6	66.4	62.0	63.3	64.5	65.7	66.9	74.8	80.1	85.7	91.7
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)															
Avoirs extérieurs nets	500.4	-18.4	29.5			-31.5	-28.4				-77.0	-169.0	-44.6	-238.8	300.3
Avoirs intérieurs nets	-28.0	11.7	1.1			18.8	8.5				18.7	13.6	6.1	4.5	3.1
Base monétaire	23.6	-1.8	0.2			10.6	7.7				7.9	7.3	7.1	7.0	7.0
Crédits à l'économie	4.0	-0.2	17.5			25.8	17.5				16.2	11.9	12.4	9.7	9.3
Entreprises publiques	-15.8	11.5	4.2			0.0	0.0				0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	4.6	-0.5	17.9			26.4	18.0				16.5	12.1	12.6	9.8	9.4
<i>Memorandum items:</i>															
Réserves internationales officielles brutes (milliards FCFA)	147.5	135.9	157.2			140.0	141.7				111.5	96.3	99.1	107.3	121.6
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	117.0	134.7	123.3			157.7	151.3				195.2	224.1	235.6	242.6	244.5
Base monétaire (milliards de FCFA)	164.6	161.6	162.0			179.1	174.4				188.2	201.9	216.2	231.4	247.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	842	937	1041			1152	1121				1209	1298	1390	1487	1592
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)															
Fin de période	3.4	3.6	3.8			3.9	4.1				4.2	4.2	4.2	4.2	4.2

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. République centrafricaine : balance des paiements, 2014–22**

	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
				2 <sup>e</sup> Rev	Proj.					
	(Milliards de FCFA)									
Compte courant	-46.9	-84.7	-94.7	-112.1	-95.5	-101.1	-97.4	-92.7	-87.7	-86.6
Balance des biens	-155.7	-153.3	-142.3	-171.5	-162.7	-172.8	-180.5	-179.5	-181.4	-189.6
Exportations, fob.	42.6	48.7	60.6	63.4	67.9	75.3	81.5	87.9	94.3	101.4
Importations, f.a.b.	-198.4	-201.9	-202.9	-234.9	-230.6	-248.1	-262.0	-267.3	-275.7	-291.0
Services (net)	-50.8	-52.5	-54.0	-48.0	-53.9	-53.5	-47.8	-45.5	-43.0	-40.3
Crédit	67.1	69.6	72.8	84.2	76.0	76.9	86.0	90.0	94.3	98.7
Débit	-117.9	-122.1	-126.8	-132.2	-129.9	-130.4	-133.8	-135.5	-137.2	-139.0
Revenus (nets)	3.5	4.1	-0.6	1.6	1.6	1.5	3.2	2.4	2.5	2.7
Crédit	10.0	10.5	11.0	11.5	11.4	11.8	12.3	12.8	13.3	13.9
Débit	-6.5	-6.4	-11.6	-9.9	-9.8	-10.4	-9.1	-10.4	-10.8	-11.2
Transferts courants (nets)	156.1	117.0	102.2	105.7	119.6	123.8	127.6	129.9	134.1	140.6
Privés	61.3	62.3	47.5	48.3	55.8	56.8	57.8	61.4	65.2	67.8
Publics	94.8	54.6	54.7	57.4	63.8	67.0	69.8	68.5	68.9	72.8
dont: Programme	73.6	31.0	38.4	29.4	36.25	37.3	37.3	29.5	25.0	24
Compte de capital	17.3	36.6	23.8	32.1	30.1	39.7	45.9	53.1	58.5	68.5
Dons projets	17.3	36.6	23.8	32.1	30.1	39.7	45.9	53.1	58.5	68.5
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	7.4	13.2	14.8	65.3	52.4	31.2	36.3	42.4	37.4	32.4
Investissements directs	1.1	3.2	4.4	24.9	10.0	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	6.3	10.0	10.4	40.4	42.4	21.2	21.3	22.4	17.4	12.4
Secteur public (net)	-5.8	-3.0	-3.6	10.4	12.4	1.2	1.3	2.4	2.4	2.4
Décaissements projet	0.0	3.8	5.1	6.0	8.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Décaissements programme	0.0	0.0	0.0	8.8	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-5.8	-6.8	-8.7	-4.4	-4.4	-6.3	-6.2	-5.1	-5.1	-5.1
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	12.1	13.0	14.0	30.0	30.0	20.0	20.0	20.0	15.0	10.0
Erreurs et omissions	54.8	14.3	65.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	32.5	-20.6	9.2	-14.7	-13.0	-30.1	-15.2	2.8	8.2	14.3
Financements identifiés	-32.5	20.6	-9.2	14.7	13.0	30.1	15.2	-2.8	-8.2	-14.3
Mouvements des réserves officielles nettes	-39.2	20.6	-11.7	17.2	15.5	30.1	15.2	-2.8	-8.2	-14.3
Crédit net au FMI	3.6	4.3	9.0	21.5	22.8	28.8	11.2	-4.4	-4.8	-8.9
Achat FMI	-6.3	-11.3	-20.4	-28.1	-32.7	-37.2	-18.6	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	2.6	7.0	11.3	6.6	9.9	8.4	7.4	4.4	4.8	8.9
Allocation des DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres réserves (augmentation= -)	-42.8	16.3	-20.7	-4.3	-7.3	1.3	4.0	1.6	-3.4	-5.5
Financement exceptionnel	6.7	0.0	2.5	-2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	6.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	0.0	0.0	2.5	-2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	0.0	0.0	2.5	-2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange	8.8	31.4	24.9	-11.4	-10.9	-0.8	-1.4	-0.8	1.8	-0.4
Prix unitaire des exportations	11.9	8.8	1.1	-2.1	-4.8	-0.8	-0.3	0.2	1.1	1.3
Prix unitaire des importations	2.9	-17.2	-19.0	10.6	6.9	-0.1	1.0	1.0	-0.6	1.7
Réserves nationales imputées <sup>1</sup>										
(milliards de FCFA, fin de période)	147.5	135.9	157.2	140.0	141.7	111.5	96.3	99.1	107.3	121.6
Compte courant (pourcentage de PIB)	-5.6	-9.0	-9.1	-9.7	-8.5	-8.4	-7.5	-6.7	-5.9	-5.4
Compte de capital (pourcentage de PIB)	2.1	3.9	2.3	2.8	2.7	3.3	3.5	3.8	3.9	4.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	842	937	1041	1152	1121	1209	1298	1390	1487	1592

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les réserves nationales imputées ne sont pas considérées comme étant des réserves de change internationales, étant donné qu'elles ne correspondent pas aux standards du manuel de la Balance des paiements du FMI, qui préconise que ces réserves soient disponibles et contrôlées par les autorités monétaires pour combler les besoins de financement de la balance des paiements. Toutefois, dans le cadre du statut de la BEAC, si les réserves imputées d'un pays sont en dessous de zéro, le conseil des ministres de la zone CEMAC pourra décider de mesures d'ajustement. Le niveau des réserves nationales imputées n'affecte pas l'accès du secteur privé aux devises internationales, mais seulement l'accès et la disponibilité du FCFA ou des devises internationales au niveau de l'Union.

**Tableau 6. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2017–22**  
(milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projection					
1. Financement totaux	155.8	151.7	144.3	130.1	126.0	130.0
Déficit du compte courant (à l'exception de l'appui budgétaire)	131.7	138.4	134.7	122.2	112.7	110.6
Amortissement de la dette	4.4	6.3	6.2	5.1	5.1	5.1
Remboursement au FMI	9.9	8.4	7.4	4.4	4.8	8.9
Variation des autres réserves	7.3	-1.3	-4.0	-1.6	3.4	5.5
Remboursement des arriérés	2.5					
2. Sources de financement	78.1	75.0	88.4	100.6	101.0	106.0
Tranferts de capitaux	30.1	37.5	45.9	53.1	58.5	68.5
Investissements directs étrangers (net)	10.0	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	8.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur public	8.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur non-public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux net	30.0	20.0	20.0	20.0	15.0	10.0
Financement exceptionnel						
3. Besoins de financement totaux	77.6	76.7	55.9	29.5	25.0	24.0
Appui budgétaire (dons)	30.4	37.3	28.5	29.5	25.0	24.0
Banque mondiale	8.8	8.8	8.8			
Banque africaine de développement	0.9	8.8	0.0			
Union européenne	13.1	13.1	13.1			
France	6.6	6.6	6.6			
Autres	1.0	0.0	0.0			
Appui budgétaire (prêts)	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque africaine de développement	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (2 <sup>e</sup> revue)	28.1	19.1	9.5	0.0	0.0	0.0
4. Déficit de financement résiduel	10.4	20.3	17.9			
Banque Mondiale	5.9					
Bilatéraux	0.0	2.2				
FMI (augmentation)	4.5	18.1	9.1			
à identifier	0.0	0.0	8.8			

Sources: C.A.R. authorities and IMF staff estimates and projections.

**Tableau 7. République centrafricaine : dette intérieure et extérieure, 2016**

Type de créancier	Dette intérieure 2016		Total (en milliards de FCFA)	(% du PIB)
	Courant	Arriérés		
<b>Intérieur</b>				
Total	68.1	140.2	208.3	20.0
BEAC	56.0	22.5	78.5	7.5
Banques commerciales	0.0	26.1	26.1	2.5
Fournisseurs privés	0.0	14.2	14.2	1.4
Arriérés sociaux	0.0	72.2	72.2	6.9
Bons du Trésor	9.5	0.0	9.5	0.9
Dettes Croisées et autres	2.6	5.2	7.8	0.7

Sources: autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

Type de créancier	Dette extérieure 2016		
	Total (en milliards de FCFA)	(% du PIB)	dont: arriérés
<b>Extérieur</b>			
Total <sup>1</sup>	374.5	36.0	155.1
Multilatéral	122.7	11.8	
Banque Mondiale	34.9	3.4	
FMI	65.8	6.3	
Autres	22.0	2.1	
Bilatéraux	108.2	10.4	11.5
Arabie saoudite	9.9	1.0	
Inde	24.5	2.4	3.3
Chine	43.5	4.2	8.2
Congo	18.2	1.7	
Koweït	12.1	1.2	
<b>Arriérés avant l'initiative PPTE</b>			
Argentine	19.4	1.9	19.4
Guinée Eq.	2.4	0.2	2.4
Irak	2.7	0.3	2.7
Libye	7.4	0.7	7.4
Taiwan province de Chine	68.9	6.6	68.9
Privés	42.8	4.1	42.8

Sources: autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

<sup>1</sup> Comprenant les arriérés avant PPTE

Tableau 8a. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2017

(en millions de FCFA)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
<b>Report de solde (I)<sup>1</sup></b>	<b>25.545</b>	<b>19.617</b>	<b>17.848</b>	<b>14.957</b>	<b>11.944</b>	<b>10.324</b>	<b>7.460</b>	<b>29.849</b>	<b>27.687</b>	<b>20.666</b>	<b>13.163</b>	<b>8.515</b>	<b>25.545</b>
<b>Entrées de trésorerie (II)</b>	<b>11.179</b>	<b>8.585</b>	<b>7.903</b>	<b>8.211</b>	<b>13.858</b>	<b>10.763</b>	<b>36.809</b>	<b>7.215</b>	<b>7.787</b>	<b>10.899</b>	<b>19.251</b>	<b>51.649</b>	<b>194.109</b>
Recettes fiscales et douanières	5935	7740	7169	7478	7396	6499	7214	6532	7156	9800	9900	9900	92,719
Autres recettes	144	246	135	134	511	214	272	84	32	100	100	100	2,072
Impôts sur le revenu	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	7,188
<b>Financement</b>	<b>4.501</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5.352</b>	<b>3.451</b>	<b>28.724</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>400</b>	<b>8.652</b>	<b>41.050</b>	<b>92.130</b>
Bons du Trésor	3,892	0	0	0	5,352	0	3,896	0	0	0	5,352	0	18,492
Autres appuis budgétaires	609	0	0	0	0	3,451	24,828	0	0	400	3,300	41,050	73,638
Banque mondiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14,600	14,600
Banque africaine de développement	0	0	0	0	0	3,451	6,417	0	0	0	0	0	9,868
Décaissements du FMI <sup>1)</sup>	0	0	0	0	0	0	5,292	0	0	0	0	23,150	28,442
Union européenne	0	0	0	0	0	0	13,119	0	0	0	0	0	13,119
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,300	3,300	6,600
Timor Leste/Autres	609	0	0	0	0	0	0	0	0	400	0	0	1,009
<b>Sorties de trésorerie (III)</b>	<b>17.107</b>	<b>10.354</b>	<b>10.794</b>	<b>11.224</b>	<b>15.478</b>	<b>13.627</b>	<b>14.420</b>	<b>9.377</b>	<b>14.808</b>	<b>18.402</b>	<b>23.899</b>	<b>25.680</b>	<b>185.170</b>
<b>Dépenses primaires</b>	<b>7.549</b>	<b>6.961</b>	<b>9.719</b>	<b>8.211</b>	<b>9.080</b>	<b>10.588</b>	<b>8.688</b>	<b>8.977</b>	<b>13.435</b>	<b>11.949</b>	<b>12.099</b>	<b>13.559</b>	<b>120.815</b>
Salaires	4,041	4,069	4,099	4,168	4,189	4,194	4,240	4,190	4,165	4,350	4,500	4,500	57,893
<i>Retenues sur salaire</i>	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599	
Transferts	1,082	666	2,787	1,044	1,088	2,826	1,143	1,815	3,940	3,700	3,700	4,400	28,191
<i>dont: pensions</i>	0	0	1,743	0	0	1,760	0	0	1,914	0	0	1,686	7,103
Biens et services	1,827	1,038	1,506	2,229	2,723	2,553	1,701	2,326	3,314	1,600	1,600	1,700	24,117
Capital	0	589	728	171	481	416	1,005	47	1,417	1,700	1,700	2,360	10,614
<b>Intérêts et amortissements</b>	<b>6.595</b>	<b>10</b>	<b>707</b>	<b>1.799</b>	<b>5.507</b>	<b>2.409</b>	<b>5.138</b>	<b>25</b>	<b>1.036</b>	<b>2.053</b>	<b>7.100</b>	<b>4.121</b>	<b>36.500</b>
Intérieur	6,595	7	707	259	5,507	2,163	5,138	7	714	953	6,200	2,921	31,171
<i>dont: repaiement FMI</i>	2,595	0	707	253	0	2,121	1,138	0	707	253	0	2,121	9,895
<i>dont: bons du trésor</i>	4,000	0	0	0	5,500	0	4,000	0	0	0	5,500	0	19,000
<i>dont: Intérêt</i>	0	7	0	0	7	42	0	7	7	700	700	800	2,270
Extérieur	0	3	0	1,540	0	246	0	18	322	1,100	900	1,200	5,329
<i>dont: Intérêt</i>	0	3	0	735	0	142	0	18	0	300	900	400	1,598
<i>dont: Amortissement</i>	0	0	0	805	0	104	0	0	322	1,300	900	1,000	4,431
Paiement arriérés	2,963	3,383	368	1,214	891	630	594	375	337	4,400	4,700	8,000	27,855
<b>Flux net de trésorerie (=II-III)</b>	<b>-5.928</b>	<b>-1.769</b>	<b>-2.891</b>	<b>-3.013</b>	<b>-1.620</b>	<b>-2.864</b>	<b>22.389</b>	<b>-2.162</b>	<b>-7.021</b>	<b>-7.503</b>	<b>-4.648</b>	<b>25.969</b>	<b>8.939</b>
<b>Solde à reporter (=I+(II-III)<sup>2)</sup></b>	<b>19.617</b>	<b>17.848</b>	<b>14.957</b>	<b>11.944</b>	<b>10.324</b>	<b>7.460</b>	<b>29.849</b>	<b>27.687</b>	<b>20.666</b>	<b>13.163</b>	<b>8.515</b>	<b>34.484</b>	<b>34.484</b>

Source: données des autorités et calculs du FMI.

<sup>1</sup> Une partie du décaissement juillet a été sur compte spécial pour le repaiement du FMI, et sera enregistrée en tant que recette au moment du repaiement.<sup>2</sup> uniquement des dépôts mobilisables.

**Tableau 8b. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2018**  
(en millions de FCFA)

	Projections												Total 2018
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
<b>Report de solde (I)<sup>1</sup></b>	<b>34.484</b>	<b>31.591</b>	<b>26.934</b>	<b>20.129</b>	<b>14.545</b>	<b>10.778</b>	<b>42.259</b>	<b>36.773</b>	<b>31.799</b>	<b>25.834</b>	<b>28.146</b>	<b>33.510</b>	<b>34.484</b>
<b>Entrées de trésorerie (II)</b>	<b>15.404</b>	<b>9.312</b>	<b>9.313</b>	<b>9.490</b>	<b>14.842</b>	<b>50.009</b>	<b>13.736</b>	<b>9.844</b>	<b>9.844</b>	<b>16.621</b>	<b>24.173</b>	<b>28.621</b>	<b>211.209</b>
Recettes fiscales et douanières	8502	8502	8503	8680	8680	8680	9034	9034	9034	9211	9211	9211	106,282
Autres recettes	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210	2,520
Impôts sur le revenu	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	7,200
<b>Financement</b>	<b>6.092</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5.352</b>	<b>40.519</b>	<b>3.892</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6.600</b>	<b>14.152</b>	<b>18.600</b>	<b>95.207</b>
Bons du Trésor	3,892	0	0	0	5,352	0	3,892	0	0	0	5,352	0	18,488
Autres appuis budgétaires	2,200	0	0	0	0	40,519	0	0	0	6,600	8,800	18,600	76,719
Banque mondiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,800	0	8,800
Banque africaine de développement	0	0	0	0	0	8800	0	0	0	0	0	0	8,800
Décaissements du FMI <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	18,600	0	0	0	0	0	18,600	37,200
Union européenne	0	0	0	0	0	13,119	0	0	0	0	0	0	13,119
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,600	0	0	6,600
projets spécifiques	2,200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,200
<b>Sorties de trésorerie (III)</b>	<b>18.297</b>	<b>13.969</b>	<b>16.118</b>	<b>15.074</b>	<b>18.609</b>	<b>18.528</b>	<b>19.222</b>	<b>14.818</b>	<b>15.809</b>	<b>14.309</b>	<b>18.809</b>	<b>18.369</b>	<b>201.931</b>
<b>Dépenses primaires</b>	<b>10.002</b>	<b>10.002</b>	<b>12.142</b>	<b>10.542</b>	<b>10.542</b>	<b>12.142</b>	<b>10.542</b>	<b>10.542</b>	<b>12.142</b>	<b>10.742</b>	<b>10.742</b>	<b>12.292</b>	<b>132.374</b>
Salaires	4,400	4,400	4,450	4,450	4,450	4,450	4,450	4,450	4,450	4,450	4,450	4,500	60,570
Retenues sur salaire	610	610	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	6,000
Transferts	1,700	1,700	3,500	1,900	1,900	3,500	1,900	1,900	3,500	2,000	2,000	3,500	29,000
dont: pensions	0	0	1,743	0	0	1,686	0	0	1,686	0	0	1,686	6,801
Biens et services	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	2,292	27,504
Capital	1,000	1,000	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300	1,400	1,400	1,400	15,300
<b>Intérêts et amortissements</b>	<b>5.778</b>	<b>1.450</b>	<b>1.459</b>	<b>2.015</b>	<b>5.550</b>	<b>3.869</b>	<b>6.163</b>	<b>1.759</b>	<b>1.150</b>	<b>1.050</b>	<b>5.550</b>	<b>3.560</b>	<b>39.353</b>
Intérieur	5,778	50	1,459	50	5,550	2,869	5,778	759	750	50	5,550	2,160	30,803
dont: repaiement FMI	1,728	0	709	0	0	2,119	1,728	709	0	0	0	1,410	8,403
dont: bons du trésor	4,000	0	0	0	5,500	0	4,000	0	0	0	5,500	0	19,000
dont: Intérêt	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	600
dont: remboursements BEAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont: banques commerciales	0	0	700	0	0	700	0	0	700	0	0	700	2,800
Extérieur	0	1,400	0	1,965	0	1,000	385	1,000	400	1,000	0	1,400	8,550
dont: Intérêt	0	400	0	785	0	0	385	0	400	0	0	300	2,270
dont: Amortissement	0	1,000	0	1,180	0	1,000	0	1,000	0	1,000	0	1,100	6,280
Paiement arriérés	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	2,517	30,204
<b>Flux net de trésorerie (=II-III)</b>	<b>-2.893</b>	<b>-4.657</b>	<b>-6.805</b>	<b>-5.584</b>	<b>-3.767</b>	<b>31.481</b>	<b>-5.486</b>	<b>-4.974</b>	<b>-5.965</b>	<b>2.312</b>	<b>5.364</b>	<b>10.252</b>	<b>9.278</b>
<b>Solde à reporter (=I+(II-III)<sup>2</sup>)</b>	<b>31.591</b>	<b>26.934</b>	<b>20.129</b>	<b>14.545</b>	<b>10.778</b>	<b>42.259</b>	<b>36.773</b>	<b>31.799</b>	<b>25.834</b>	<b>28.146</b>	<b>33.510</b>	<b>43.762</b>	<b>43.762</b>

Source: Données fournies par les autorités et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> uniquement des dépôts mobilisables.

**Tableau 9. République centrafricaine : engagements pour 2017 et 2018**

	Engagements pour 2017		Engagements pour 2018		Objectif
	Milliards de FCFA		Milliards de FCFA		
FMI	SDR 40.11 million	32.7	SDR 45.67 million	37.2	Aide à la balance des paiements
Banque Mondiale	US\$ 25 million	14.6	US\$ 15 million	8.8	Aide budgétaire
Banque Africaine de développement	US\$ 16.5 million	9.7	US\$ 15 million	8.8	Aide budgétaire
Union Européenne	€ 20 million	13.1	€ 20 million	13.1	Aide budgétaire
France	€ 10 million	6.6	€ 10 million	6.6	Aide budgétaire
Autre		1.0		2.2	Aide budgétaire
<b>Total</b>		<b>77.6</b>		<b>76.7</b>	
Hors FMI		<b>45.0</b>		<b>39.5</b>	

**Tableau 10. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–29**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants</b>													
(millions de DTS)													
Principal	2.60	10.31	8.27	3.13	1.39	6.40	7.35	7.35	7.35	7.35	2.34	0.00	0.00
Intérêt et charges	0.07	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants et potentiels</b>													
(millions de DTS)													
Principal	2.60	10.31	8.27	3.13	1.39	6.40	15.32	24.45	26.74	26.74	21.73	11.42	2.28
Intérêt et charges	0.07	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants et potentiels</b>													
(millions de DTS)													
Principal	2.12	8.40	6.74	2.55	1.13	5.22	12.49	19.93	21.79	21.79	17.71	9.31	1.86
Intérêt et charges	0.06	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
<b>Crédit exceptionnel du FMI</b>													
Millions de DTS	111.93	147.30	161.04	155.68	149.83	138.97	119.20	91.13	62.17	35.43	13.70	2.28	0.00
Milliards de FCFA	93.03	121.86	133.06	128.70	123.93	115.08	87.51	66.90	45.64	26.01	10.06	1.67	0.00
En pourcentage des recettes publique	91.21	105.07	103.70	90.88	79.39	66.32	49.59	35.63	22.88	12.16	4.42	0.69	0.00
En pourcentage des exportations de biens et services	64.64	82.60	82.62	75.77	68.91	60.38	43.78	32.04	20.92	11.28	4.11	0.64	0.00
En pourcentage du service de la dette	497.47	675.95	777.12	978.42	916.23	625.61	495.60	397.64	293.68	195.04	110.57	23.80	0.00
En pourcentage du PIB	8.30	10.08	10.25	9.26	8.33	7.23	5.12	3.66	2.34	1.25	0.45	0.07	0.00
En pourcentage du quota	100.48	132.23	144.56	139.75	134.50	124.75	107.00	81.80	55.81	31.80	12.30	2.05	0.00
<b>Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)</b>													
Décaissement	40.1	45.7	22.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repaiements et rachats	2.67	10.62	8.58	3.45	1.70	6.71	15.63	24.76	27.05	27.05	22.04	11.73	2.59
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB Nominal (en milliards de FCFA)	1121.1	1209.5	1297.7	1389.6	1487.4	1591.7	1710.4	1829.2	1951.9	2083.1	2223.2	2373.0	2533.0
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	143.9	147.5	161.1	169.8	179.8	190.6	199.9	208.8	218.1	230.7	244.8	260.6	278.6
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	102.0	116.0	128.3	141.6	156.1	173.5	176.5	187.8	199.5	213.9	227.4	243.8	261.2
Service de la dette (en milliards de FCFA)	18.7	18.0	17.1	13.2	13.5	18.4	17.7	16.8	15.5	13.3	9.1	7.0	6.9
Quota FMI (millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source: Projections du FMI.

**Tableau 11. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, décembre 2010–juin 2017**  
(en pourcentage, fin de période)

Indicateur	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Juin-16	Déc.-16	Juin-17
<b>Fonds propres</b>									
<b>Total fonds propres réglementaires des banques/actifs pondérés par risques</b>	16.5	25.6	22.7	39.1	42.2	38.7	37.4	32.0	40.1
Pourcentage de banques présentant au moins 10 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>									
Pourcentage de banques présentant moins de 10 et plus de 6 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>									
<i>Pourcentage de banques présentant moins du minimum de 6 %</i>									
<b>Total fonds propres (valeur nette)/actifs</b>	17.1	22.3	22.2	23.7	21.9	21.1	19.3	19.2	18.8
<b>Qualité des actifs</b>									
Créances improductives/total des prêts	12.6	12.0	9.6	28.5	27.7	30.9	28.4	25.6	28.2
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	1.5	3.3	1.6	50.0	44.4	34.9	25.6	18.7	25.7
Prêts en devises/total des prêts									
<b>Bénéfices et rentabilité</b>									
Produit net/moyenne des actifs (rendement des actifs)	4.0	5.0	4.5	-1.3	0.9	-0.9	0.9	0.8	8.6
Produit net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24.4	24.4	20.7	-5.4	3.8	-4.0	4.5	4.2	45.9
Charges hors intérêts/produit brut	65.9	59.9	64.0	79.5	73.6	72.8	70.5	67.3	77.4
Charges salariales/produit brut									
Produit hors intérêts/produit brut									
Charges/produit									
<b>Liquidité</b>									
Actifs liquides/total des actifs	28.1	24.3	16.6	19.2	27.5	40.0	34.0	31.9	31.2
Actifs liquides/passifs à court terme	132.6	160.7	114.5	149.1	203.1	276.1	246.8	219.6	220.6
Prêts/dépôts									
Actifs liquides/total des dépôts									
<b>Sensibilité au risque de marché/de change</b>									
Passifs en devises/total des passifs									
Dépôts en devises/réserves officielles									

Sources: autorités centrafricaines; Banque des États de l'Afrique centrale.

**Tableau 12. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19**

Conditions de décaissements	Date	Approuvé		Décaissement	
		Millions de SDR	Pourcentage du Quota	Millions de DTS	Pourcentage du Quota
Premier décaissement à l'approbation du programme.	Juillet 20, 2016	2.525 millions de DTS	11.2	12.525 millions de DTS	11.2
Second décaissement après atteinte des critères de performance au 31 Août 2016, et achèvement de la première revue.	Décembre 21, 2016	12.525 millions de DTS	11.2	12.525 millions de DTS	11.2
Troisième décaissement après atteinte des critères de performance au 31 Décembre 2016, et achèvement de la seconde revue.	Juillet 19, 2017	11.70 millions de DTS	10.5	11.70 millions de DTS	10.5
Quatrième décaissement après atteinte des critères de performance au 30 June 2017, et achèvement de la troisième revue.	Octobre 23, 2017	22.84 millions de DTS	20.5	28.41 millions de DTS	25.5
Cinquième décaissement après atteinte des critères de performance au 31 Décembre 2017, et achèvement de la quatrième revue.	Mars 21, 2018	11.70 millions de DTS	10.5	22.84 millions de DTS	20.5
Sixième décaissement après atteinte des critères de performance au 30 June 2018, et achèvement de la cinquième revue.	Octobre 22, 2018	11.70 millions de DTS	10.5	22.84 millions de DTS	20.5
Septième décaissement après atteinte des critères de performance au 31 Décembre 2018, et achèvement de la sixième revue.	Mars 20, 2019	11.70 millions de DTS	10.5	22.84 millions de DTS	20.5
Total		94.69 millions de DTS	85.0	133.68 millions de DTS	120.0

<sup>1</sup> Reflète l'augmentation lors de la seconde revue. Le montant approuvé a été 11.70 millions de DTS.

<sup>2</sup> Reflète l'augmentation lors de la seconde revue. Le montant approuvé a été 83.55 millions de DTS.

## Annexe I. Cadre stratégique de renforcement des capacités

1. Le programme de réforme de la République centrafricaine (RCA) est financé par un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le Conseil d'administration le 20 juillet 2016. Une assistance technique ciblée et fournie en temps voulu est capitale pour en assurer le succès. La présente note expose la stratégie de développement des capacités, les objectifs anticipés et les priorités en matière d'assistance technique (AT) qui devraient soutenir les priorités macroéconomiques des autorités dans le contexte de la FEC. Elle définit aussi un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'AT et décrit les actions à lancer par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.

### A. Priorités

2. **La RCA est un État fragile pénalisé par les graves lacunes de ses capacités administratives et institutionnelles et un environnement sécuritaire instable.** Dans ce contexte, les grandes priorités demeurent les suivantes : i) renforcer le recouvrement et la performance des recettes, ii) revenir à des procédures budgétaires normales et rendre plus efficace la dépense publique, y compris le cadre des dépenses en capital, iii) renforcer les capacités et la stratégie de gestion de la dette et iv) améliorer l'établissement des données des comptes nationaux, des prix à la consommation, des finances publiques et du secteur extérieur.

### B. Évaluation de l'efficacité des opérations d'AT antérieures

3. **L'offre ponctuelle d'une AT pendant la transition (janvier 2014-mars 2016) a fortement contribué au rétablissement des institutions de base.** Pendant cette période, les bailleurs de fonds ont offert une assistance technique limitée et ciblée dans les domaines de la gestion de trésorerie et des finances publiques (connexion des modules clés du système de gestion des finances publiques), de la masse salariale et des capacités macrobudgétaires. En outre, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale ont mis au point des programmes d'AT et envoyé plusieurs experts à long terme en gestion budgétaire, douanière et de l'aide. La prestation d'AT du FMI a été freinée par la suspension des missions imputable à la dégradation de la situation sécuritaire. Toutefois, AFRITAC Centre a organisé plusieurs séminaires d'AT/de formation hors site sur la gestion des finances publiques après un conflit et de la dette, la mobilisation des recettes et les comptes nationaux.

### C. AT: priorités pour l'avenir

4. **Pour soutenir les priorités des autorités, l'AT du FMI doit porter avant tout sur les domaines suivants :** i) l'administration des recettes, ii) la gestion des finances publiques, iii) la gestion de la dette publique et iv) les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur. Les priorités proposées en matière d'AT pour 2016–18 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

<i>Recettes : politique et administration (2016–18)</i>	
• Objectif :	Mobiliser plus efficacement les ressources intérieures en : i) améliorant le recouvrement de la TVA et des droits d'accise, ii) rationalisant les exonérations d'impôts et de droits de douane, iii) réformant l'administration des impôts et des douanes et iv) simplifiant la fiscalité et la parafiscalité du diamant, des télécommunications et des activités forestières.
• Résultats à atteindre :	i) Les obligations de déclaration en matière de TVA sont mieux respectées, ii) le fonctionnement des douanes est renforcé, iii) les exonérations sont nettement réduites et iv) les recettes intérieures passent, entre 2015 et 2018, de 7,1 à 9,5 % du PIB.
• Étapes :	i) Améliorer les recettes tirées du secteur pétrolier en aval ainsi que des secteurs forestier et minier (2017), ii) rationaliser les exonérations (2017), iii) simplifier et moderniser les formalités pour les gros contribuables/importateurs, assurer le recouvrement sécurisé des recettes par l'intermédiaire du réseau bancaire commercial et lutter contre la fraude à la TVA et la prévenir (2016 et 2017).
• Contributions :	i) Mission d'AT de diagnostic de FAD sous la direction du siège en matière de politique fiscale au cours de l'exercice 2017, ii) mission de suivi d'AFRITAC et iii) missions sous la direction du siège chargées d'examiner l'administration des impôts et des douanes.
• Hypothèses :	i) Meilleurs services fiscaux et douaniers pour faciliter le civisme fiscal, ii) fiscalité renforcée des secteurs du diamant, des télécommunications et de la sylviculture et iii) forte détermination à appliquer des réformes éventuellement difficiles (par exemple, rationaliser la parafiscalité et les exonérations fiscales et douanières).
<i>Gestion des finances publiques (2016–18)</i>	
• Objectif :	Améliorer le cadre comptable et le système d'information tout en renforçant les capacités macrobudgétaires, revenir à des procédures budgétaires normales et améliorer l'efficacité du processus de la dépense publique, y compris le cadre des dépenses en capital.
• Résultats à atteindre :	i) Amélioration de l'information financière et de la gestion de trésorerie (2016–18) et production de soldes de trésorerie sur une base trimestrielle à compter de 2016 et ii) réduction de la masse salariale de 6 à 5 % du PIB entre 2015 et 2018, tout en recrutant de nouveaux agents pour répondre aux besoins des secteurs sociaux.
• Étapes :	Articuler la préparation de la loi de finances annuelle sur le cadre macroéconomique à moyen terme, qui sous-tend la stratégie des autorités pour la croissance et la lutte contre la pauvreté (2017).
• Contributions :	Mission d'AT sous la direction du siège en matière de gestion des finances publiques et mission de suivi du siège et d'AFRITAC dans le domaine de la GFP.
• Hypothèses :	i) Soutien politique constant aux réformes de la GFP et ii) renforcement des pratiques de gouvernance.

<i>Gestion de la dette publique (2016–18)</i>	
• Objectif :	Renforcer les capacités et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette.
• Résultats à atteindre :	i) modernisation du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de la dette publique, ii) amélioration de la stratégie de gestion de la dette et iii) renforcement des capacités analytiques et opérationnelles des gestionnaires de la dette.
• Étapes :	Examiner le cadre institutionnel et réglementaire et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette publique (2017).
• Contributions :	Mission d'AT sous la direction du siège et mission de suivi du siège dans le domaine de la gestion de la dette publique (2016–18).
• Hypothèse :	Attachement profond au renforcement de la gestion de la dette.
<i>Statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur (2016–18)</i>	
• Objectif :	Établir des statistiques plus précises des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.
• Résultats à atteindre :	Amélioration du processus de prise de décision économique et décisions éclairées du secteur privé
• Étapes :	Améliorer l'établissement et la diffusion des comptes nationaux annuels de la période 2005-2015, en cohérence avec le SCN 1993, améliorer la collecte des données sur les prix et mettre à jour l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, améliorer l'établissement et la diffusion de la balance des paiements et commencer à produire des données sur la position extérieure globale. S'agissant des statistiques de finances publiques, commencer à établir la situation des opérations des administrations publiques conformément au manuel SFP 2001/2014 et appliquer la directive TOFE de la CEMAC basée sur le manuel SFP 2001.
• Contributions :	S'agissant des comptes nationaux, des missions d'experts à court terme d'AFRITAC Centre afin de les examiner et de corriger la méthodologie de l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, un projet triennal financé par le gouvernement japonais a été lancé cette année. Le projet cible 17 pays francophones bénéficiaires, dont tous les États membres de la CEMAC. Pour ce qui est des statistiques de finances publiques, des missions d'un expert à long terme d'AFRITAC Centre pour aider à appliquer la directive TOFE.
• Hypothèse :	i) Des ressources humaines et financières sont disponibles et ii) les organes nationaux concernés par les statistiques collaborent.

## D. Risques et mesures d'atténuation

5. **Divers risques pèsent sur l'exécution du programme d'assistance technique.** Le tableau ci-dessous en présente un résumé et expose les mesures qui permettront d'en suivre et d'en atténuer les répercussions. Cet outil de gestion en temps réel sera mis à jour périodiquement à mesure qu'évoluera le programme d'AT.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
<b>Situation sécuritaire constamment délicate et changeante</b>			
Le premier risque porte sur la sécurité qui reste instable malgré de récents progrès. Une dégradation de la situation sécuritaire pourrait empêcher d'assurer en temps voulu la prestation de l'AT sur le terrain et en réduire l'efficacité.	<b>Élevée</b>	<b>Élevé</b>	Pour atténuer le risque sécuritaire, les autorités prévoient d'envoyer des agents à l'étranger afin d'y recevoir une formation.
<b>Retards dans l'aide des partenaires au développement</b>			
Le manque de ressources peut provoquer des retards ou empêcher la bonne exécution des recommandations et des résultats de l'AT. Par exemple, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipement ou le recrutement de personnel peuvent être différées pour des raisons budgétaires.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevé</b>	Les autorités se préparent pour une conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra en à Bruxelles en novembre.
<b>Contraintes au niveau des capacités d'exécution</b>			
La faiblesse des ressources institutionnelles et humaines peut provoquer des retards ou freiner l'exécution. Les effectifs des services responsables des affaires économiques et financières sont insuffisants, sous-équipés et travaillent dans des conditions difficiles (manque d'électricité pour alimenter les ordinateurs et le matériel de bureau, notamment).	<b>Élevée</b>	<b>Élevé</b>	Dans le cadre de leur projet pilote de renforcement des capacités, les nouvelles autorités sont déterminées à améliorer les capacités et à exploiter le mieux possible l'AT que fourniront les partenaires au développement et le FMI. Pour compenser le manque de personnel local spécialisé, elles prévoient de recruter de jeunes diplômés et de les former dans les domaines jugés cruciaux pour renforcer les capacités. Les équipements sont actuellement modernisés avec l'aide des bailleurs de fonds.

## E. Engagements pris par les autorités

6. **Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer de renforcer les capacités pour assurer le succès du programme soutenu par la FEC.** Les partenaires au développement ont fourni une AT en 2016 en vue d'améliorer le recouvrement des recettes douanières, de renforcer la gestion de trésorerie, d'optimiser l'interconnexion des modules budgétaires et comptables informatisés de façon à assurer la continuité des travaux sur le système d'information sur la gestion des finances publiques (GESCO) et enfin, de poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2017–18, les autorités se sont entendues avec le FMI sur une stratégie complète et détaillée de développement des capacités dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC), leurs priorités demeurant le recouvrement des recettes intérieures, la GFP, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macrobudgétaires. Les résultats à atteindre seront d'abord de renforcer le cadre institutionnel en place qui permet de coordonner l'AT et la formation en vue d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de restaurer la discipline budgétaire, de renforcer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. Si le risque sécuritaire s'aggrave, les autorités prévoient d'envoyer des agents en formation à l'étranger. En outre, elles comptent tirer pleinement parti de l'AT supplémentaire que, dans le cadre du projet pilote CRC, le FMI fournit dans les domaines suivants : politique fiscale, administration des recettes, GFP, établissement des données sur les comptes nationaux et statistiques du commerce extérieur (tableau 1). Les autorités sont résolues à améliorer les capacités et à exploiter au mieux l'assistance technique et la formation accordées par les partenaires au développement et le FMI.

**Tableau 1. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2017**

Date	Department	Objectifs de la mission
Jan-17	FAD	politique fiscale
	FAD	AFC-Administration fiscale
	MCM	Statistique de la balance des paiements
Feb-17	FAD	administration fiscale
	FAD	administration douanière
	FAD	AFC-administration fiscale
	MCM	AFC-gestion des engagements
	STA	AFC-statistique des finances publiques
Mar-17	FAD	AFC-administration fiscale
	FAD	Gestion des finances publiques
	FAD	AFC-gestion des finances publiques
	MCM	AFC-gestion des engagements
	STA	AFC-comptes nationaux
May-17	FAD	AFC-administration fiscale
	STA	AFC-comptes nationaux
Jun-17	STA	AFC-statistique des finances publiques
Sep-17	STA	AFC-comptes nationaux
	FAD	administration fiscale
Oct-17	MCM	AFC-gestion des engagements
Nov-17	FAD	administration fiscale
Dec-17	FAD	AFC- gestion des finances publiques (prévu)

## Appendice I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, DC 20431  
États-Unis

Bangui, le 30 novembre 2017

Madame la Directrice générale,

1. Le 17 juillet 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine, et a approuvé une augmentation de 11.14 millions de DTS (10 % du quote-part). Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie centrafricaine et les progrès que nous avons enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à fin juin 2017.

2. Nous avons mis en œuvre notre programme économique et nous avons rempli tous les critères de réalisation à fin juin 2017 à l'exception de l'objectif de recettes intérieures pour lequel nous demandons une dérogation. Les recettes du premier semestre 2017 ont été inférieures aux prévisions en raison d'une croissance économique moins forte, des retards dans la mise en œuvre de notre programme de réforme fiscale et de la sous-performance des recettes douanières. Cependant, nous avons adopté des mesures correctives rigoureuses pour maintenir notre objectif de revenu inchangé pour 2017. Nous avons mis en place tous les repères structurels prévus pour fin juin et fin septembre, mais avec un certain retard. Nous avons achevé la consolidation du compte unique du Trésor, signé de nouvelles conventions avec les banques associés au recouvrement des recettes et adopté un plan d'apurement des arriérés intérieurs. Nous sommes restés jour sur tout le service de la dette extérieure, à l'exception de celle due à la Chine, qui envisage l'annulation de tout l'encours de la dette.

3. A ce jour et conformément aux dispositions de notre loi de finances pour l'année en cours, aucune exonération fiscale non prévue par le code des impôts ou les lois en vigueur n'est octroyée, et nous ne comptons pas en accorder. En vue de restaurer la viabilité à long terme de la dette, et ce depuis l'entrée en vigueur de l'accord au titre de la FEC approuvé par le FMI en juillet 2016, ni le gouvernement central, ni les entreprises publiques, ni les organismes gouvernementaux n'ont contracté de nouveaux prêts extérieurs ou garantie, à l'exception de l'appui budgétaire fortement concessionnel accordé par la Banque africaine de développement. Nous réitérons notre engagement à consulter systématiquement les services du FMI avant de contracter tout emprunt extérieur et à ne recourir qu'à des dons et des prêts hautement concessionnels dans les limites prévues par le programme pour financer nos projets de développement.

4. Ce mémorandum rend également compte des politiques économiques et financières que le gouvernement de la RCA compte mettre en œuvre en 2018 afin : (i) de consolider la stabilité macroéconomique, notamment en améliorant la mobilisation des recettes et en renforçant la gestion des finances publiques; (ii) d'accompagner la reprise économique; et (iii) de progresser dans la mise en œuvre de nos objectifs de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous avons soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances pour 2018 en conformité au programme appuyé par la FEC.

5. Au cours des prochaines années, le déficit de notre balance des paiements persiste, malgré nos efforts pour réduire graduellement notre dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Nous sollicitons ainsi une augmentation de 38.99 millions de DTS (35 % de notre quote-part) pour couvrir les besoins additionnels de la balance des paiements, alimentés en partie par d'importants paiements dans le cadre de notre stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la troisième tranche de financement de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 28,41 millions de DTS (soit 25,5 % de notre quote-part).

6. Nous demeurons convaincus que les mesures et les politiques énoncées dans le présent MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et pour réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements. Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Nous consulterons le FMI avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, notamment celles énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

7. Nous comptons rendre publics le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF ci-joint et le protocole d'accord technique (PAT) en annexe. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu la troisième revue de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/  
Henri-Marie Dondra  
Ministre des Finances et du Budget

/s/  
Simplice Mathieu Sarandji  
Premier Ministre

Pièces jointes :  
Mémorandum de politiques économiques et financières  
Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière pour 2017 et 2018 – Mise à jour

### INTRODUCTION

1. **Le présent mémoire de politique économique et financière (MPEF) actualise la mise en œuvre du programme économique appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).** Le programme économique et financier de la République Centrafricaine (RCA) vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance durable et inclusive en faveur de réformes structurelles, pour compléter nos efforts de paix et de réconciliation. Ces objectifs sont conformes à notre stratégie de *Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA)*. Le présent MPEF décrit l'évolution récente de la situation économique et financière et dresse le bilan de la mise en œuvre des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels à fin juin 2017. Il présente, en outre, les grands objectifs de la politique économique dans le cadre du programme jusqu'en 2018 et au-delà.
2. **La situation sécuritaire s'est détériorée et la crise humanitaire reste grave.** Des groupes armés ont attaqué les populations civiles, les travailleurs humanitaires et les forces de maintien de la paix. La violence s'est propagée à de nouvelles régions, détruisant les moyens de subsistance des populations locales et augmentant le nombre de déplacés internes. En conséquence, nombreux sont ceux qui ont encore besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Face à cette situation, le gouvernement met tout en œuvre pour rétablir l'autorité de l'État et promouvoir le développement économique, notamment en province, pour asseoir le processus de paix sur des bases solides. Après avoir normalisé la situation dans la ville de Bambari, l'installation des préfets et des sous-préfets, accompagnés des forces de police et de gendarmerie, nous permettra aussi de normaliser progressivement la situation des autres centres urbains.
3. **Le programme économique est un élément fondamental pour rétablir la paix et la cohésion sociale.** Le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) est engagé depuis le 30 août 2017, à Bangui. Dans le cadre du projet pilote, 109 ex-combattants ont rendu leurs armes et reçoivent une formation en vue d'intégrer soit dans les forces armées, soit dans leurs communautés. Sept autres villes vont être concernées par le projet pilote en cours. A son échéance, le processus DDRR vise 7000 bénéficiaires. Dans le cadre du Programme national pour la réconciliation et la cohésion sociale et du Plan de défense nationale, nos forces armées bénéficient d'une formation de la part des partenaires internationaux, et cinq cent policiers et gendarmes ont été recrutés. Le départ à la retraite de 706 soldats et officiers se fera dès réception des fonds d'appui, prévue fin 2017, ce qui permettra de rajeunir et réformer les forces armées et d'améliorer leur structure de commandement. Par ailleurs, pour mettre un terme à l'impunité, la Cour pénale spéciale a entrepris de poursuivre en justice les personnes soupçonnées de crimes de guerre et de violation des droits humains.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

4. **Selon les indicateurs économiques disponibles au titre du premier semestre 2017, la croissance a été plus faible que prévue.** Du côté de l'offre, les investisseurs étrangers ont retardé des projets d'investissement alors que l'insécurité a entraîné une augmentation du nombre de déplacés, conduisant ainsi à une baisse de la production agricole et du commerce. Du côté de la demande, la consommation de l'État a été inférieure aux projections. L'évolution des secteurs orientés vers l'exportation était plus favorable. L'activité forestière a augmenté de manière significative, ainsi que la production officielle de diamants dans la zone verte et l'exportation de coton. D'importants investissements privés ont vu le jour dans le secteur des boissons, de la téléphonie et des services. Le nombre de stations-services est passé de 7 à 17 – dont 2 en provinces. Sur cette base et pour l'année dans sa globalité, la croissance du PIB a été révisée à la baisse, à 4 % en 2017, contre des projections initiales de 4,7 %. L'augmentation de l'offre alimentaire sur l'axe Douala-Bangui devrait contenir l'inflation à 3,8 %.

5. **La croissance du crédit à l'économie est restée modérée.** Le crédit à l'économie a augmenté de 2 pour cent au premier semestre de 2017. La croissance de la masse monétaire a dépassé les attentes, grâce à la forte augmentation des avoirs extérieurs nets en raison des transferts effectués par des ONG et le rapatriement d'une partie des recettes d'exportation.

6. **L'objectif de solde budgétaire primaire à fin juin 2017 est respecté, malgré le non-respect de notre objectif de recettes.** Les recettes du premier semestre 2017 ont été inférieures aux prévisions en raison de la sous-évaluation des importations et des retards dans le recouvrement d'arriérés de droits et taxes. Les dépenses en transferts et subventions ainsi que les investissements financés sur ressources propres ont été en deçà des prévisions, ce qui a permis de contenir le déficit primaire dans les limites du critère de performance. Les dépenses sociales et l'apurement des arriérés intérieurs ont dépassé les objectifs du programme avec des montants de 6,6 milliards de FCFA et 5,9 milliards de FCFA respectivement.

7. **La dette extérieure a légèrement augmenté au premier semestre de l'année.** Les nouveaux décaissements au titre de prêts contractés avant la mise en place du programme FEC se sont chiffrés à 11,3 milliards de FCFA, dont 8,8 milliards de FCFA au titre de l'appui budgétaire de la Banque africaine de développement initialement prévu sous forme de don. Ce prêt est conforme au plafond d'endettement du programme. Aucune autre dette extérieure n'a été contractée.

8. **La mise en œuvre des réformes structurelles a pris du retard.** Plusieurs repères structurels n'ont pu être atteints dans les délais. La consolidation du Compte unique du Trésor a enregistré un progrès notable en août, après la clôture de 269 comptes bancaires au niveau des banques secondaires. La renégociation des conventions avec les banques associées au recouvrement des recettes a été achevée en novembre. Le plan d'apurement des arriérés intérieurs a été adopté en novembre après l'achèvement de l'audit des arriérés sociaux et commerciaux conduit par un cabinet international. Nous avons établi l'inventaire des taxes

parafiscales (*repère structurel à fin septembre*). Nous avons pris du retard dans la réalisation des autres repères structurels à fin septembre : (i) l'établissement du compte de gestion pour 2016 et le (ii) contrôle a posteriori de la valeur des importations pour la période du 1er janvier 2016 au 31 mai 2017 ont été finalisés fin novembre. Nous avons également évalué les exonérations fiscales existantes à fin d'octobre (*repère structurel à fin décembre*).

9. **Des progrès ont été enregistrés en matière de communication des données d'exécution budgétaire et de maîtrise de la masse salariale.** La reconstitution de la comptabilité des exercices 2010-2015 a été achevée et les rapports trimestriels d'exécution budgétaire ont été établis à partir des bases budgétaires et comptables du système informatique de gestion financière (GESCO) depuis le premier trimestre 2017. L'assainissement et la modernisation du fichier de la fonction publique sont bien avancés, y compris au sein des forces armées.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

### A. Perspectives économiques pour 2018 et au-delà

10. **Notre stratégie macro-économique et budgétaire consiste toujours à favoriser la croissance, accroître la mobilisation des recettes et les dépenses sociales, promouvoir la cohésion sociale et assurer la viabilité de la dette.** Nos projections macro-économiques actualisées dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont les suivantes :

- la croissance économique avoisinera un taux annuel de 4 % à moyen terme tirée essentiellement par la sylviculture, la production de diamant, l'agriculture, l'élevage et le commerce. De même l'inflation diminuera pour se situer au niveau du critère de convergence de la CEMAC (3 %) d'ici 2020 ;
- le déficit primaire intérieur atteindra 1,4% en 2018 et 0,9 % en 2019, sous l'effet d'une hausse régulière du ratio recettes intérieures/PIB soutenue par les réformes de politique fiscale et de l'administration des recettes, ainsi que de la maîtrise des dépenses courantes ;
- le déficit du compte courant de la balance des paiements, hors dons, se limitera à un niveau inférieur à 10 % du PIB suite à la reprise de la production intérieure et à l'augmentation des exportations.

### B. Plan de redressement et de consolidation de la paix en RCA

11. **Nous mettons en œuvre notre plan de redressement et de consolidation de la paix pour la période 2017-2021** (*Stratégie de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique-RCPCA*), avec un fort appui de la communauté internationale qui a fait des promesses de contributions de 2,2 milliards de dollars américains lors de la conférence des bailleurs du 17 novembre 2016 à Bruxelles. Ce plan permet de relever les importants défis économiques et celui de la pauvreté généralisée qui entravent la paix et le progrès social.

12. **Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la stratégie RCPCA est mis en place.** Nous avons établi une liste d'environ 150 projets prioritaires, dont 15 sont inscrits au budget de 2018. Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie RCPCA, et avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers, nous travaillons sur une amélioration du cadre de gestion de l'investissement public.

## PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2017 ET 2018

### A. Cadre macro-économique pour 2017 et 2018

13. **L'évolution de la situation au premier semestre 2017 nous a conduit à réviser notre cadre macro-économique. Notre programme économique pour 2017/18 repose sur les projections suivantes :**

- La croissance du PIB réel devrait atteindre 4 % en 2017 et 2018.
- L'inflation moyenne annuelle atteindra 3,8 % en 2017, et diminuera à 3,5 % en 2018, en raison de la reprise de l'agriculture vivrière et d'une amélioration des circuits de distribution.
- L'objectif de déficit primaire intérieur, point d'ancrage du programme des finances publiques, reste à 1,9 % du PIB en 2017 et à 1,4 % du PIB en 2018. En 2018, les recettes intérieures devraient atteindre 9,6 % du PIB, les dépenses primaires intérieures 10,9 % du PIB, dont 1,3 % du PIB pour les dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures. Cela permettra d'augmenter les dépenses sociales qui devraient atteindre au minimum 13,2 milliards de FCFA en 2018. Nous avons soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances correspondant à ces objectifs, qui contient en outre d'importantes mesures pour accroître les recettes intérieures et améliorer la gestion des finances publiques.
- Les besoins de financement pour 2018 devraient s'établir à 76.7 milliards de FCFA soit 6.3 % du PIB. Ils seront couverts dans le cadre du programme par un appui budgétaire de l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et par un appui de la balance de paiements du FMI.

### B. Mobilisation des recettes

14. **La mobilisation des recettes a été inférieure à notre objectif au cours du premier semestre de l'année.** Ces dernières ont atteint 47,2 milliards de FCFA, dont 3,6 milliards FCFA provenant de la mise en œuvre des mesures nouvelles introduites dans la loi de finances pour 2017 couvrant tout à la fois la politique fiscale et douanière, l'amélioration de l'administration fiscale et douanière et la réduction des exonérations fiscales et douanières. Bien que les recettes intérieures aient augmenté de 11 % par rapport à celles réalisées au cours de la même période en 2016, elles demeurent faibles au regard des prévisions de la loi de finances 2017 pour le premier semestre. Le manque à gagner de 2,9 milliards de FCFA s'explique par la sous-évaluation des importations, le transfert incomplet des recettes vers le Trésor par les services douaniers de Douala et les services régionaux et le ralentissement de l'économie.

15. **Nous avons adopté des mesures correctives additionnelles en juin 2017 pour renforcer les performances de la douane.** Ainsi pour les services douaniers, les valeurs attestées par l'entreprise de pré-inspection constituent désormais les valeurs minimales de taxation des importations. En outre, nous avons : (i) lancé les contrôles a posteriori des valeurs déclarées entre janvier 2016 et mai 2017 (*repère structurel à fin septembre 2017*) ; (ii) adopté un arrêté ministériel précisant les responsabilités de la douane et des services informatiques pour la gestion du système SYDONIA et rectifié les entrées erronées dans ce système relatives au tarif extérieur commun de la CEMAC et au taux réduit de la TVA ; (iii) augmenté le nombre de convois entre Beloko et Bangui ; (iv) poursuivi l'apurement des mainlevées ; et (v) réinstauré les procédures de prépaiement au Guichet unique de Douala.

16. **A fin août, nous avons recouvré 62,5 milliards de FCFA, dont 4,8 milliards de FCFA au titre des mesures contenues dans la loi de finances pour 2017 et 0,3 milliards de FCFA au titre des mesures douanières de juin 2017.** L'écart s'explique par les mêmes facteurs cités ci-dessus. Pour la douane, le contrôle à posteriori des valeurs a permis de mettre en évidence un montant de 1,7 milliards de francs CFA de recettes supplémentaires dont 0,3 milliards de FCFA ont déjà été recouverts. Nous entendons recouvrer la totalité de ce montant avant la fin de l'année.

17. **Nous poursuivons également la mise en œuvre des mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière pour atteindre notre objectif de recettes à fin décembre.** Par ailleurs nous poursuivons les efforts en vue de sécuriser les opérations douanières et de transit entre le port de Douala et Bangui. A ce titre, nous prévoyons notamment d'utiliser notre installation dédiée à Douala, de relier les services douaniers de la RCA et du Cameroun au Guichet unique à Douala, et de promouvoir la création d'une agence bancaire à Beloko. Enfin, nous finalisons les contrats de performances avec les inspecteurs des douanes et nous allons publier mensuellement les résultats des contentieux douaniers. Nous comptons également renforcer les contrôles internes et sanctionner tout manquement aux règles d'éthique. Les préparations en vue de l'informatisation du bureau de douane de Beloko (*repère structurel à fin décembre 2017*) et le plein déploiement des fonctionnalités de SYDONIA sont en cours.

18. **Nous avons accéléré nos actions en vue du recouvrement des arriérés, estimés à 8,8 milliards de FCFA à fin août, dont 600 millions de FCFA ont été recouverts à fin novembre.** Nous mettons en œuvre la procédure en vue du recouvrement de droits et taxes exigibles de deux entreprises importatrices de produits pétroliers pour un montant total de 2 milliards de FCFA. Par ailleurs, nous estimons à 1,9 milliards de FCFA les recettes attendues des autres mesures correctrices introduites en 2017, dont 1,4 milliards suite au contrôle a posteriori de la valeur en douane. Ces efforts supplémentaires conjugués avec l'effet plein des mesures mises en œuvre au deuxième trimestre, permettront d'atteindre l'objectif de recettes à fin décembre 2017.

19. **Nous entendons améliorer le transfert des recettes vers le Trésor ainsi que les procédures de paiement pour accroître la transparence des flux de recettes.** Le transfert au Trésor de l'intégralité des recettes perçues par les services douaniers de Douala et les services fiscaux et douaniers en province devrait permettre de générer 2,3 milliards de FCFA de revenus

additionnels sur une base annuelle à compter de 2018. Nous comptons également intégrer progressivement au compte unique du Trésor les recettes actuellement dévolues aux régies de certains départements ministériels, au compte dédié au remboursement de la TVA et à certains comptes d'affectation spéciaux. En 2018, notre objectif est de transférer au CUT à ce titre un montant de 3,8 milliards FCFA. Par ailleurs, nous avons renégocié également les conventions avec les banques associées au recouvrement des recettes en vue de proscrire toute forme de compensation et assurer le transfert quotidien des recettes perçues au CUT. En outre, avec l'assistance technique du FMI, nous allons renforcer les procédures de paiement des droits et taxes et améliorer les échanges d'informations entre toutes les entités concernées par la mobilisation des recettes (régies fiscales, banques commerciales, Trésor et Banque centrale).

20. **Les exonérations fiscales et douanières sont strictement limitées à celles prévues par la législation.** Aucune nouvelle exonération n'a été accordée depuis le début de l'année. En outre, nous poursuivons nos efforts en vue de la maîtrise des exonérations fiscales. Selon nos estimations actuelles, les exonérations entraînent un manque à gagner au niveau des recettes douanières et fiscales de 8,5 milliards de FCFA (hors Agences des Nations-Unies, Ambassades et Organisations internationale). Toutes les exonérations fiscales et douanières existantes et leurs incidences sur les recettes seront publiées et analysées (*repère structurel à fin décembre 2017*), en vue d'éliminer progressivement toutes les exonérations injustifiées ou superflues. A ce titre, l'expiration depuis septembre de la convention accordant l'exonération de TVA à un hôtel permettra de générer des recettes additionnelles mensuelles évaluées à environ 50 millions de FCFA.

21. **Nous avons dressé l'inventaire de toutes les taxes fiscales et parafiscales** (*repère structurel à fin septembre 2017*). Cet inventaire, en cours de finalisation, met en évidence 54 agences, offices ou fonds, dont 12 sont inactives, chargés de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux pour un montant évalué, en 2016, à au moins 18 milliards de FCFA, soit 1,5 % du PIB. L'inspection générale des finances a entamé les audits de ces structures qui se poursuivront jusqu'en décembre. Sur cette base, nous allons élaborer un plan d'action (*repère structurel à fin décembre 2017*) visant : (i) à intégrer, dès 2018, un agent comptable relevant de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique au sein de chacune de ces structures pour le suivi de la gestion des recettes et des dépenses ; (ii) à faire un inventaire des agences et prélèvements n'ayant pas d'intérêt économique ; (iii) à éliminer ces dernières d'ici à fin 2018 (*nouveau repère structurel à fin décembre 2018*) ; et (iv) à intégrer dans le budget national les agences dont l'autonomie financière ne se justifie pas. Nous allons publier toutes les lois et l'ensemble des arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargés du recouvrement et de l'utilisation statutaire des taxes, redevances et prélèvements parafiscaux d'ici à fin mars 2018 (*nouveau repère structurel à fin mars 2018*). Nous sommes convaincus que ces réformes permettront une plus grande transparence dans la gestion des flux de recettes tout en améliorant le climat des affaires par la simplification des prélèvements. D'ores et déjà, une instruction du premier ministre interdit, avec effet immédiat, l'instauration de toute nouvelle taxe parafiscale et institution qui en ferait usage. Par ailleurs, l'arrêté ministériel instituant la taxe parafiscale sur les appels téléphoniques entrants a été abrogé en juin 2017.

22. **Nous entendons conduire un audit externe du compte d'affectation spéciale forestier et de l'agence de régulation des télécommunications (nouveau repère structurel à fin juin 2018)** en vue d'analyser la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources affectées à ces organismes. L'agence de stabilisation et de régulation des produits pétroliers a été auditée. Sur la base de cet audit et de la revue de la fiscalité de prélèvements appliqués aux produits pétroliers, nous réviserons la structure des prix à la pompe (nouveau repère structurel à fin septembre 2018). Cette révision prendra en compte les discussions en cours au niveau de la CEMAC concernant la refonte de la directive portant sur les droits d'accises.

### C. BUDGET 2018

23. **Nous nous sommes fixés un objectif de recettes intérieures d'au moins 9.6 % du PIB en 2018, un niveau de dépenses courantes et en capital de 9.7 % du PIB et 1.3 % du PIB respectivement.** Le projet de loi de finances de 2018 est conforme au cadre macroéconomique du programme et est compatible avec un déficit primaire de 1.4 % du PIB – qui permettra de minimiser à moyen terme les risques liés à l'endettement.

24. **L'impact des mesures fiscales et administratives permettra d'atteindre un niveau de recettes de 116 milliards de FCFA en 2018 – contre 102 milliards de FCFA prévus en 2017.** En année pleine, les mesures correctives adoptées en 2017 devraient produire environ 4,2 milliards de FCFA en 2018. Les nouvelles mesures fiscales, pour la plupart recommandées par les missions d'assistance technique, produiront un complément de recettes de 4.1 milliards de FCFA. Elles comprennent notamment: (i) la stricte application du tarif extérieur commun CEMAC aux importations et abrogation des régimes dérogatoires (700 millions de FCFA) ; (ii) l'augmentation de droits d'exportation pour les produits forestiers (350 millions de FCFA); (iii) l'augmentation des droits d'exportation pour les diamants et l'or (40 millions de FCFA); (iv) l'augmentation de droits d'accise pour les boissons alcoolisées et les cigarettes (2,1 milliards de FCFA); (v) l'augmentation de droits d'accise sur les autres boissons (600 millions de FCFA); et (vi) l'introduction d'une taxe sur les véhicules à moteur (300 millions de FCFA).

25. **Nous restons engagés à une gestion efficace des dépenses,** notamment en :

- **renforçant la gestion de trésorerie** : Nous sommes déterminés à continuer de tenir des réunions mensuelles du comité de trésorerie malgré quelques interruptions dans le passé. Nous invitons la communauté des bailleurs à nous tenir régulièrement informés de leurs décaissements sur la période des prochaines 12 mois ;
- **poursuivant la réforme de la fonction publique et la réforme de la sécurité** : le départ à la retraite du personnel militaire ayant atteint l'âge requis sera achevé d'ici fin décembre, sous réserve de financement extérieur. Conjugué aux précédentes réformes, cela permettra de financer le recrutement des 500 nouveaux policiers et gendarmes et leur redéploiement en province, tout en maintenant la masse salariale à 5 % du PIB en 2018 ;

- **continuant de limiter les dépenses** : nous maintenons le gel des avances sur salaires et maintiendrons les indemnités de voyage officiel, hors Présidence et Primature, en-deçà de 600 millions de FCFA en 2018 ;
- **intensifiant les dépenses sociales** : pour 2018, nous ciblons un niveau de dépenses sociales de 13,2 milliards de FCFA, en les axant particulièrement sur l'éducation et le développement rural ;
- **déconcentrant progressivement l'ordonnancement des dépenses** : conformément au cadre régional de gestion des finances publiques de la CEMAC, nous entendons déconcentrer progressivement l'ordonnancement des dépenses aux ministères sectoriels.

## D. Réformes de la gestion des finances publiques

26. **En attendant le déploiement, au plus tard en 2020, du nouvel applicatif budgétaire et comptable Sim\_Ba, la production des rapports d'exécution budgétaire et celle des comptes de l'Etat continueront à se faire à partir des bases budgétaires et comptables de l'outil Gesco.** Durant la période transitoire, nous continuerons à utiliser le logiciel Gesco pour répondre aux obligations d'information budgétaire et de production régulière des états comptables et financiers. Afin de s'assurer de la fiabilité du nouveau système et faciliter son appropriation par les services, les deux outils seront utilisés simultanément pendant une période de 6 mois.

27. **Nous respecterons scrupuleusement l'objectif de limiter à 5 % en moyenne le recours aux dépenses hors ordonnancement à compter de 2018 (objectif indicatif trimestriel, à compter de fin mars 2018).** Jusqu'à la fin du mois d'août, 20 % des dépenses (hors salaires et service de la dette) ont été faites hors ordonnancement, contre 12 % en 2016. En vue d'assurer le respect de notre objectif en 2018, nous allons mettre en place des régies et appliquerons scrupuleusement les mesures prévues en cas d'absence de justifications, par les bénéficiaires, de l'utilisation des avances consenties.

## E. Apurement des arriérés intérieurs

28. **Nous progressons bien dans l'apurement des arriérés intérieurs, ce qui est essentiel pour rétablir la confiance des créanciers et la crédibilité des autorités, ainsi que pour soutenir l'économie et la cohésion sociale.** Le total des arriérés intérieurs s'établit à 114,8 milliards de FCFA soit 10,2 % du PIB à fin septembre, et comprend des arriérés envers les banques commerciales et les fournisseurs privés, des dettes croisées avec les entreprises publiques, ainsi que des salaires et retraites non versés. En novembre, suite à l'audit externe, nous avons adopté le plan d'apurement des arriérés intérieurs (*repère structurel à fin juin*) définissant la stratégie particulière de règlement à chaque catégorie d'arriérés.

- **Arriérés sociaux (salaires, retraites, et avantages)** : L'audit extérieur, mené par un cabinet international, des arriérés sociaux accumulés entre 1993 et 2013 a conclu à une dette

validée de 64,8 milliards de francs CFA. Nous entendons apurer progressivement ce stock d'arriérés sur la période 2018 et 2019, en fonction du financement disponible et en tenant compte de l'impact macroéconomique d'une forte injection de liquidités dans l'économie.

- **Arriérés envers les fournisseurs privés** : L'apurement des arriérés commerciaux commencera en décembre 2017 avec l'application d'un barème de décote selon la note obtenue pour chaque dossier d'arriérés.
- **Arriérés envers les banques commerciales** : Le plan de règlement des arriérés envers les banques commerciales est pratiquement terminé. Les banques ont signé un protocole d'accord et des conventions assurant le rééchelonnement des dettes de l'Etat. L'accord prévoit un règlement total des arriérés sur une période de huit ans à un taux d'intérêt de 2,95 %, à compter du mois d'octobre.

29. **Des mesures ont été mises en place pour garantir et assurer le suivi de l'apurement des arriérés des paiements.** Pour assurer la transparence du processus, nous mettons en place les mesures suivantes : (i) tout paiement se fera par virement bancaire ; (ii) les ayants droits doivent être en règle avec l'administration et à jour dans leur paiement des impôts et taxes ; (iii) la liste des bénéficiaires et des ayant droits sera publiée. Nous avons recruté un auditeur international indépendant pour contrôler et valider en temps réel les opérations de recensement et d'apurement. Pour retracer l'exhaustivité de ces opérations, un rapport d'étape sera produit à la fin de chacune des tranches d'apurement. Un rapport final fera un point sur l'ensemble du processus. Nous publierons tous ces rapports et nous partagerons les notes spécifiques de l'auditeur avec le FMI.

30. **Le gouvernement entend éviter d'accumuler de nouveaux arriérés de paiement.** Plus particulièrement, toutes les factures relatives aux consommations courantes de biens et services facturées par les prestataires et les entreprises publiques seront honorées à échéance, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement ou de dettes croisées et renforcer la transparence des opérations de finances publiques.

## F. Relations avec la BEAC

31. **Nous entendons régulariser notre situation envers la BEAC et accompagner les efforts en vue du renforcement de la position extérieure de la CEMAC.** Dans ce cadre, le gouvernement souscrit pleinement à la décision de la BEAC, en date du 5 août, d'éliminer les avances statutaires d'ici la fin de l'année et de transformer les avances en suspens en obligations à long terme. Ces avances, d'un montant de 79,2 milliards de FCFA qui comprennent le prêt consolidé de 55,9 milliards de FCFA, seront remboursées à compter de 2022, à un taux d'intérêt de 2,4 %. Nous nous abstiendrons de tout nouvel emprunt auprès de la BEAC.

## G. Gestion et viabilité de la dette extérieure

32. **Nous avons honoré l'intégralité du service de la dette extérieure arrivant à échéance en 2017.** Nous avons procédé à des paiements de 1.8 milliards de FCFA entre janvier

et août. La Chine a fait part de son intention d'annuler toutes les créances en suspens, d'un montant de 43,5 milliards de FCFA et nous avons sollicité les autorités chinoises en vue de discuter les modalités pratique de cet allègement. En outre, des négociations sont en cours avec l'Inde pour régler les arriérés accumulés durant la crise de 2013. Nous sommes déterminés à honorer l'intégralité du service de la dette arrivant à échéance et entendons utiliser notre réserve de trésorerie pour respecter nos engagements en cas de retard de décaissement de l'aide budgétaire.

33. **Nous poursuivons nos efforts pour apurer les arriérés préalables à l'Initiative PPTE envers les créanciers avec lesquels aucun accord n'a pour le moment été trouvé.** Ces arriérés sont envers l'Argentine, la Guinée équatoriale, l'Irak, la Lybie, et l'Export-Import banque situé dans la province chinoise de Taiwan avec lesquels nous avons entamé des négociations afin d'obtenir un allègement de notre dette. Nous avons également des arriérés envers des entreprises privées avec lesquelles nous entretenons un dialogue en toute bonne foi pour finaliser des accords d'allègement de la dette.

34. **Nous entendons poursuivre le renforcement de la gestion de la dette, avec l'appui de nos partenaires.** Trois employés supplémentaires ont été affectés à la gestion de la dette depuis janvier 2017, portant à 24 l'effectif de la structure dont 12 pour la gestion de la base de données. Le personnel a bénéficié de formations pour l'utilisation du logiciel SYGADE dans le cadre du programme DMFAS mis en place par la CNUCED. Avec l'appui des experts du FMI, nous comptons améliorer le *reporting* sur l'évolution de la dette. Nous entendons publier les projections mensuelles du service de la dette publique, et l'encours de celle-ci, pour la période couvrant juin 2018 à fin mai 2019, générées directement à partir du système SYGADE (*nouveau repère structurel proposé à fin juin 2018*). De plus, sur la base des données SYGADE, nous publierons un rapport sur l'évolution de la dette extérieure durant l'année 2018 d'ici la fin mars 2019.

35. **Nous renforçons la soutenabilité de notre dette.** Conformément aux conclusions de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD), nous restons donc déterminés à rechercher des dons et des financements hautement concessionnels dans les limites d'emprunt de l'accord FEC, en vue de financer les investissements prévus dans le cadre du RCPCA. Nous nous abstiendrons de contracter de nouveaux emprunts, même à des conditions hautement concessionnelles, à partir du moment où ces nouveaux prêts dépassent le plafond annuel défini dans le cadre de l'accord FEC. Le recours à des prêts hautement concessionnels restera limité à des projets essentiels pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir des dons. Pour 2018, le plafond des prêts concessionnels (9 milliards de FCFA) a été arrêté.

## H. Environnement des affaires et approvisionnement énergétique

36. **Nous prenons d'importantes mesures pour améliorer le climat des affaires.** Le projet de Loi de finances 2018 généralise, à compter du 1er janvier 2018, le paiement différé de la TVA pour les exportateurs et grands investisseurs de façon à éviter l'accumulation de crédits de TVA. Par ailleurs, nous consultons nos partenaires en vue de finaliser le projet de loi révisant le cadre

de partenariat public/privé (PPP). Nous sommes tout à fait sensibles aux risques budgétaires associés aux PPP et entendons prendre de strictes mesures pour les limiter. Nous consulterons les services du FMI pour tous les projets de PPP afin d'évaluer leur impact budgétaire.

37. **Il est essentiel de développer l'approvisionnement énergétique pour favoriser l'investissement et la croissance.** Une centrale solaire à Bangui, qui pourrait être suivie de projets similaires dans d'autres villes, représente la façon la plus rentable et efficace d'accroître l'approvisionnement en électricité à court terme. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Banque mondiale et les partenaires bilatéraux sur ce projet et partagerons toute information relative au projet avec les services du FMI. Nous ferons en sorte que le financement s'inscrive dans les limites du plafond d'endettement de notre programme appuyé par la FEC. En outre, il est nécessaire de procéder à une réforme du secteur énergétique pour assurer un approvisionnement généralisé, régulier et viable en énergie.

38. **Le rôle du secteur privé dans notre développement économique national est fondamental pour accélérer la croissance.** En coopération avec la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI), nous avons élaboré un programme de réformes structurelles et institutionnelles visant à favoriser le développement du secteur privé. Dans ce cadre, nous entendons actualiser le cadre juridique des principaux secteurs économiques. Parallèlement aux réformes visant à faciliter les déclarations douanières et le recouvrement des recettes fiscales, nous entendons rationaliser les taxes sectorielles et parafiscales et réduire la bureaucratie. Dans ce but, les autorités ont mis en œuvre le Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMC-AA) afin de favoriser et d'améliorer le dialogue entre les autorités et le secteur privé. Outre la désignation d'un Secrétaire technique permanent, les projets de réglementation interne, de plan d'action et de budget du CMC-AA ont été approuvés. En liaison avec la SFI, près de 30 points focaux organisés en comités techniques ont été identifiés pour travailler sur un certain nombre d'indicateurs de la « conduite des affaires » de la Banque mondiale. Enfin, un guichet unique sera mis en place pour faciliter les procédures administratives pour les investisseurs.

39. **Nous nous sommes engagés à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques.** La loi instituant la « Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance » a été adoptée et cette institution se met en place. Par ailleurs, suite au remaniement ministériel du 13 septembre, et conformément aux dispositions de la Constitution, tous les ministres du nouveau gouvernement ont déposé leurs déclarations de patrimoine auprès de la Cour Constitutionnelle. Nous entendons aussi réformer le cadre juridique de lutte contre la corruption et réactiver l'agence indépendante de lutte contre la corruption.

## I. Intermédiation et supervision financières

40. **Nous reconnaissons la nécessité de sauvegarder la stabilité du secteur financier et d'améliorer l'intermédiation financière.** Nous travaillons en étroite collaboration avec l'autorité régionale de supervision bancaire, la COBAC, pour assurer la stabilité du secteur bancaire. Dans ce but, nous examinerons avec la COBAC et les banques une stratégie visant à

réduire les créances douteuses. La COBAC est en train de réaliser l'analyse de l'ensemble du système bancaire du pays dont les conclusions préliminaires mettent en évidence, dans un cas, le besoin de renforcer la gouvernance, les contrôles internes et le respect des normes prudentielles. Lorsque le rapport final de la COBAC sera disponible, nous entendons assurer rapidement le suivi des recommandations de ce rapport. **Toutes** les banques concernées respectent la nouvelle norme relative aux obligations régionales de réserves adoptée par le Comité de politique monétaire de la BEAC en mars.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

41. **Le renforcement des capacités administratives et techniques est essentielle pour assurer une mise en œuvre réussie de notre programme économique.** A ce titre, nous

bénéfitions d'une assistance technique soutenue de nos partenaires pour améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales, améliorer la gestion de trésorerie, renforcer la chaîne de la dépense, et poursuivre la réforme de la fonction publique.

42. **Nous avons défini et mettons en œuvre avec le FMI un Cadre de renforcement des capacités (CRC)** dont les priorités demeurent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques (GFP), la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique, et les capacités macro budgétaires.

43. **Des stratégies similaires seront définies en coordination avec les autres bailleurs de fonds dans leurs propres domaines d'intervention.** Une fois ce travail achevé, nous articulerons une stratégie globale de renforcement des capacités administratives et techniques de l'Etat. Dans le même ordre d'idées, nous poursuivrons le renforcement la coordination des appuis de nos partenaires pour tirer le parti maximum de l'assistance technique disponible. A cette fin, nous avons renforcé l'effectif de la cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) chargé du suivi du programme de réformes et également de la coordination de l'assistance technique et de la formation.

## SUIVI DU PROGRAMME

44. **Le suivi des résultats au titre du programme sera assuré au moyen de critères de réalisation quantitatifs et de repères structurels (tableau 2).** Les critères de réalisation à fin décembre 2017 ont été maintenus. Des objectifs indicatifs révisés sont proposés pour fin mars 2018, ainsi que des critères de réalisation pour fin juin 2018. Nous avons soumis au Parlement un projet de Loi de finances 2018 conforme au programme, action préalable à l'achèvement de la troisième revue au titre de la FEC. Les critères de réalisation à fin décembre 2017 seront évalués dans le cadre de la quatrième revue au cours du premier trimestre 2018.

45. **Nous avons adopté de nouveaux repères structurels pour 2018,** notamment :

- Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux (fin mars 2018).

- La réalisation de l'audit externe du compte d'affectation spécial forestier et de l'agence de régulation des télécommunications (fin juin 2018).
- La publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE (fin juin 2018).
- Révision de la structure des prix des produits pétroliers à la pompe (fin septembre 2018).
- L'élimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique (fin décembre 2018).

46. **Restrictions de change :** Pendant toute la durée du programme, nous nous engageons à n'imposer ni élargir des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, ni à recourir à des pratiques de change multiples, à conclure des accords bilatéraux qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, ni à imposer ou élargir des restrictions dans le but d'influencer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure, d'ordre financier ou structurel, qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du programme.

**Tableau 1. République centrafricaine: critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2016–18**  
(en milliards FCFA; en variation cumulée depuis le début de l'année)

	Fin décembre 2016			Fin mars 2017			Fin juin 2017			Fin septembre 2017			Fin décembre 2017	Fin mars 2018	Fin juin 2018	
	CR	Realisé	Observé	Objectif indicatif	Realisé	Observé	CR	Realisé	Observé	Objectif indicatif	Realisé	Observé	CR	Objectif indicatif	CR 2eme revue	Objectif révisé 3eme Revue
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>																
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	3.2	-22.1	Observé	-1.7	14.2	Pas observé	6.7	5.0	Observé	-4.0			-5.3	15.1	2.0	-6.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	84.7	84.9	Observé	25.0	23.2	Pas observé	50.1	47.2	Pas observé	74.7	70.3	Pas observé	102.0	27.9	57.5	56.4
Déficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-34.7	-11.3	Observé	-7.2	-1.1	Observé	-22.9	-4.9	Observé	-16.0	-12.9	Observé	-21.9	-5.0	-10.0	-10.0
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	-5.6	-6.0	Observé	-2.0	-3.3	Observé	-4.0	-5.9	Observé	-6.0	-6.7	Observé	-7.5	-7.1	-4.0	-14.2
<b>Critères de réalisation continus</b>																
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0
Non accumulation d'arriérés extérieure (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>																
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année)	5.0	3.8	Pas observé	1.5	3.3	Observé	3.0	6.6	Observé	4.5	9.8	Observé	6.0	3.0	3.3	6.2
Dépenses suivant des procédures extraordinaire (plafond, total cumulé pour l'année)														1.0	1.9	1.9
<b>Poste pour mémoire :</b>																
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat	6.0	0.0	Observé	6.0	0.0	Observé	8.8	8.8	Observé	8.8	8.8	Observé	8.8	9.0	6.0	9.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'Etat (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et les dépenses totales de l'Etat moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

**Tableau 2. République Centrafricaine: mesures préalables et repères structurels, 2016–17**

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre	Date actuelle de mise en œuvre
Consolidation du compte unique du Trésor en clôturant les comptes non essentiels de l'État auprès des banques commerciales, et ceux non liés aux projets dans le cadre de conventions avec les bailleurs de fonds	Fin mars 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	Pas observé	Fin aout
Renégociation de la convention avec les établissements bancaires	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	Pas observé	Fin novembre
Adoption par le Ministre des finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la	Pas observé	Fin novembre
Inventaire exhaustif des taxes parafiscales et plan d'action pour les transférer au compte unique du Trésor	Fin septembre 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	Observé	
Établissement du compte de gestion 2016	Fin septembre 2017	Renforcement de l'obligation de rendre compte	Pas observé	Fin novembre
Contrôle rétroactif des valeurs retenues du 1er janvier 2016 au 31 mai 2017 pour assurer la régularité de dédouanement et leur renvoi à la procédure obligatoire	Fin septembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Fin novembre
Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Continu, à partir de septembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Observé	
Publication de l'ensemble des exonérations existantes	Fin décembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte		
Adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes au compte unique du Trésor	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
<b>Nouvelles mesures :</b>				
Soumission de loi de finances de 2018, conformément au cadre macroéconomique	Action préalable		Observé	
Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.	Fin mars 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE	Fin juin 2018	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette		
Révision de la structure des prix des produits pétroliers à la pompe	Fin septembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique 2017

### INTRODUCTION

1. **Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) préparé par les autorités de la RCA.** En particulier, il fixe

- la périodicité et les délais de communication des données ;
- les définitions et les méthodes de calcul ;
- les objectifs quantitatifs ;
- les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- les repères structurels ; et
- les autres engagements pris au titre du MPEF.

2. **Sauf indication contraire**, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur base cumulative à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

#### A. Hypothèses du programme

3. **Taux de change.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la RCA, le franc CFA (FCFA), sur la base des taux de change utilisés pour préparer la FEC. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous :

FCFA/US\$ : 585

F CFA/Euro : 656

F CFA/DTS :815

#### B. Définitions

4. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales**, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) « **Dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

(d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

6. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 50 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle

de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 %.

8. **Le total des recettes du gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le chapitre 5 du MSFP 2001) comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

9. On entend par **total des dépenses du gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. Le total des dépenses du gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

10. **Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

11. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

12. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

13. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent. Un engagement qui n'a pas été payé dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considéré comme un arriéré de paiement extérieur.

### C. Objectifs quantitatifs

14. Les **objectifs quantitatifs (OQs)** qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement des OQs sont précisées dans la section D.

#### Plafond relatif au financement intérieur du budget de l'État.

- **Financement public intérieur de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en Franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en Franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

#### Plancher sur les recettes intérieures totales de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

#### Plancher sur les dépenses sociales de l'État.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et assainissement, la microfinance, l'agriculture et le développement rural. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

### **Plafond relatif au solde budgétaire primaire intérieur.**

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Les paiements au titre des arriérés ne rentrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

### **Plancher de réduction sur le paiement des arriérés intérieurs**

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les arriérés qui ont été validés.

### **Plancher de dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.**

- **L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'emprunts non-concessionnels.** Les emprunts pour financer des projets ne doivent pas aggraver les vulnérabilités au niveau de l'endettement qui sont soulignées dans l'analyse de la viabilité de la dette, préparée conjointement par les services de la BM et du FMI.

### **Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.**

Les arriérés de paiements extérieurs sont définis au paragraphe 13.

- L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue. Par rapport à ce dernier, une obligation qui n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considérée comme un arriéré de paiement extérieur. Ce critère de performance quantitatif sera continu.

### **Limitation des dépenses faisant objet des procédures exceptionnelles à 5 % des dépenses hors salaires et service de la dette**

- Toutes les dispositions nécessaires seront prises dans le cadre du projet de loi de finances 2018 pour que le total des dépenses suivant la procédure de décaissement extraordinaire (procédures exceptionnelles, opérations de caisse.) n'excède pas 5 % du total des dépenses hors salaires et service de la dette (principal et intérêts), en moyenne et par trimestre. Ce critère fera l'objet d'un suivi trimestriel à partir du 31 mars 2018.

## **D. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs**

15. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2017** seront ajustés comme suit :

- a. Si le total des recettes de privatisation ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :
  - i. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent de ces recettes supplémentaires ;

- ii. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes supplémentaires.
- b. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :
  - i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
  - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
- c. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :
  - i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.
  - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.

## E. Repères Structurels

### Renégociation des conventions avec les banques

- Les renégociations des conventions avec les banques commerciales devront être entamées avant la fin juin 2017, en vue d'assurer le transfert quotidien des soldes aux compte unique du Trésor (CUT) et de systématiser les structures des frais pour renforcer le système de gestion de la trésorerie.

### Adoption par le Ministère des Finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure

- Un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure devra être adopté avant la fin juin 2017, dans le but de rétablir la crédibilité de l'État en rétablissant la confiance des créanciers.

### Établissement du compte de gestion de 2016

- Il faudra produire les comptes de gestion pour l'exercice 2016 et le publier avant la fin septembre 2017.

### Publication de l'ensemble des exonérations fiscales existantes

- Toutes les exonérations fiscales existantes, statutaires et discrétionnaires, devront être répertoriées et rendues publiques avant la fin décembre 2017, dans un souci de transparence, afin de réduire l'emprise des exonérations fiscales intempestives.

### **Contrôle rétroactif des valeurs en douanes retenues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2017**

- Il faudra procéder, avant la fin septembre 2017, au contrôle rétroactif de toutes les valeurs des marchandises d'importation retenues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2017 pour vérification du respect des valeurs minimales déterminées par la société de pré-inspection et, le cas échéant, imposer les tarifs de dédouanement indiqués et les pénalités afférentes, pour assurer la régularité de dédouanement.

### **Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre**

- Un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sera produit à partir de la fin septembre 2017, et ensuite chaque trimestre dans un délai de 30 jours suivant la fin du trimestre. Le premier rapport couvrira le deuxième trimestre 2017.

### **L'adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer leurs recettes au compte unique du Trésor**

- Sur la base d'un inventaire de toutes les taxes parafiscales à dresser, un plan d'action sera adopté avant la fin décembre 2017 en vue d'éliminer toutes les taxes parafiscales illégales et injustifiées. Le plan sera accompagné d'une instruction de transfert des recettes des taxes parafiscales retenues au compte unique du Trésor.

### **Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko**

- Le principal poste de douane à Beloko sera équipé de toutes les installations permettant le fonctionnement de SYDONIA et la transmission des données, et toutes les modules de SYDONIA y seront complètement déployés.

### **Nouvelles mesures :**

#### **Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.**

- Tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux devront être publiés avant la fin mars 2018.

#### **Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications**

- Il faudra procéder à l'audit du compte d'affectation spécial forestier et de l'agence de régulation des télécommunications avant la fin juin 2018, en vue d'analyser la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources affectées à ces organismes.

#### **Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générée directement à partir du système SYGADE**

- Les projections mensuelles du service de la dette publique et de l'encours de celle-ci, générées directement à partir du système SYGADE, devront être publiées pour la période couvrant juin 2018 à fin mai 2019 avant la fin juin 2018. Ceci dans le but de poursuivre le renforcement de la gestion de la dette.

#### **Révision des de la structure des prix des produits pétroliers**

- Conformément aux discussions en cours au niveau de la CEMAC concernant la refonte de la directive portant sur les droits d'accises, les modalités de détermination des prix des produits pétroliers à la pompe devront être révisée avant la fin septembre 2018.

#### **Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique**

- Sur la base des résultats de l'inventaire des taxes parafiscales, celles qui n'ont pas de justification économique devront être éliminés avant la fin décembre 2018.

### **F. Communication de données au FMI**

16. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

**Tableau III : République centrafricaine—Communication des données au FMI dans le cadre du financement au titre de la FEC**

Description de données	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 30 novembre 2017

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE RELÈVEMENT DU NIVEAU D'ACCÈS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT – ACTUALISATION DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE<sup>1</sup>

Approuvée par

**Roger Nord (Département Afrique du FMI), Bob Traa (Département de la stratégie, des politiques, et de l'évaluation du FMI) et Paloma Anos-Casero (IDA)**

Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Agence internationale de développement (IDA)

*La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) actualise l'AVD conjointe du FMI et de l'IDA réalisée dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC en juillet 2017 (Rapport pays 17/245). Elle tient compte des informations actualisées sur les perspectives macroéconomiques et de la proposition de relèvement du niveau d'accès aux ressources du FMI. La République centrafricaine (RCA) reste classée dans la catégorie de risque élevé de surendettement extérieur—sans changement par rapport à l'analyse précédente. Dans le scénario de référence, un indicateur de la dette extérieure dépasse les seuils liés à l'action des pouvoirs publics à fin 2017. Les scénarios de rechange soulignent les vulnérabilités de la dette à la fois extérieure et publique totale à un ralentissement de la croissance du PIB, des recettes et des exportations. Le risque global de surendettement de la RCA est également élevé en raison des vulnérabilités liées à la dette totale. La proposition de relèvement du niveau d'accès (35 % de la quote-part) a un impact gérable sur la viabilité de la dette extérieure. Pour préserver cette dernière, le programme d'investissement des autorités doit être financé par des dons et le recours à un financement hautement concessionnel de la dette ne doit être envisagé que dans des cas exceptionnels.*

<sup>1</sup> La note moyenne obtenue par la RCA à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale au cours de la période 2014–16 est de 2,44. La RCA se place ainsi dans la catégorie des pays à résultats médiocres au titre du Cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu.



## PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES, 2017–37

3. **Les hypothèses macroéconomiques ont changé depuis l'AVD de juillet.** Les changements les plus importants concernent les hypothèses de croissance à moyen terme, de 2017 à 2022, qui ont été abaissées à 4 %, et celles relatives aux exportations qui sont légèrement plus fortes à moyen et à long terme, compte tenu de la solidité des résultats enregistrés récemment par un certain nombre de secteurs à l'exportation (bois, diamant) (tableau 2).

- La croissance du PIB réel devrait être en moyenne de 4 % sur la période 2018–21, contre 5,3 % dans la précédente AVD. L'absence d'un rebond significatif de l'activité économique, auquel on pourrait s'attendre compte tenu d'un faible point de départ, s'explique par les ravages durables infligés par le conflit de 2013-14 et par la persistance d'un niveau élevé d'actes de violences. La croissance à plus long terme devrait se situer en moyenne à 3,4 % par an, hypothèse conservatrice compte tenu du faible niveau de PIB par habitant.
- S'agissant de la politique budgétaire, l'hypothèse relative au déficit primaire à plus long terme reste inchangée, à 1,4 % du PIB. Les différences à court terme s'expliquent par la révision des perspectives de croissance et l'actualisation des hypothèses sur l'aide extérieure. Comme auparavant, les recettes devraient atteindre 14 % du PIB à plus long terme.
- Le déficit hors intérêts du compte des transactions courantes devrait progressivement se résorber à moyen et à long terme, comme l'indiquaient les hypothèses de l'AVD de juillet. Toutefois, les exportations connaîtront un redressement légèrement plus important, sous l'effet de la récente reprise enregistrée dans les secteurs minier et forestier et pour mieux tenir compte des niveaux d'avant la crise.
- Les financements équivalents à des dons devraient baisser, selon les hypothèses, pour passer d'une moyenne de 6 % du PIB sur la période 2017–19 à environ 2,5 % du PIB à long terme.

**Tableau 2. République centrafricaine : Projections macroéconomiques**

	Juillet 2017			Décembre 2017		
	2017	2018-21 moyenne	2023-2037 moyenne	2017	2018-21 moyenne	2023-2037 moyenne
	(% du PIB)					
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.7	5.3	3.5	4.0	4.0	3.4
Deflateur du PIB	5.6	4.9	3.3	3.5	3.2	3.4
Déficit extérieur courant hors intérêts	-10.0	-5.6	-2.8	-8.3	-3.8	-3.0
Solde primaire intérieur	0.1	1.6	-1.3	0.9	1.1	-1.4
Exportations	12.8	13.2	11.3	12.8	12.7	13.2
Recettes	14.2	16.3	13.8	15.0	16.2	13.9

4. **La RCA a contracté un nouveau petit emprunt en 2017.** La Banque africaine de développement a accordé un prêt d'appui budgétaire hautement concessionnel de 15 millions de dollars américains, constitué d'un élément don de 60,6 %. Par la suite, l'AVD suppose la signature par la RCA d'un prêt hautement concessionnel de 13 millions de dollars américains, comportant un élément don de 50 % pour

un projet essentiel d'infrastructure en 2018. En outre, la présente AVD actualisée tient compte de la proposition de relèvement du niveau d'accès aux ressources du FMI. La RCA a réalisé deux évaluations des résultats de la gestion de la dette et reçoit un appui des partenaires techniques pour renforcer sa gestion de la dette.

## RÉSULTATS RELATIFS À LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

### 5. **Dans le scénario de référence, un indicateur de la dette extérieure dépasse son seuil<sup>4</sup>.**

Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette aux exportations devrait, selon les projections, dépasser le seuil lié à l'action des pouvoirs publics jusqu'en 2023, du fait essentiellement de la faible diversification des exportations de la RCA. Les ratios du service de la dette aux exportations et du service de la dette aux recettes restent très inférieurs à leurs seuils car l'encours de la dette est concessionnel et la charge du service de la dette est faible. Le relèvement du niveau d'accès aux ressources du FMI a un impact perceptible mais gérable sur les indicateurs du service de la dette à compter de 2024.

### 6. **Les scénarios de rechange et les tests de résistance mettent en évidence des vulnérabilités.**

Dans le scénario le plus extrême, tous les indicateurs dépassent le seuil et l'augmentation de la dette extérieure serait significative. Le ratio VA de la dette aux exportations reste supérieur au seuil lié à l'action des pouvoirs publics dans le scénario extrême pendant toute la durée de la période de projection et le ratio VA de la dette aux recettes reste au-dessus du seuil lié à l'action des pouvoirs publics dans le scénario extrême jusqu'en 2025. Il se peut que le scénario historique ne reflète pas correctement les perspectives de référence pour la RCA car il tient compte de l'allègement de la dette de 2009 au titre de l'initiative PPTE et des années de crise. Les résultats de l'analyse de sensibilité, cependant, soulignent les vulnérabilités, en particulier à un ralentissement de la croissance et des exportations.

## RÉSULTATS RELATIFS À LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

### 7. **Le risque global de surendettement de la RCA est également considéré comme élevé en raison des importantes vulnérabilités liées à la dette totale.**

Le niveau de la dette publique a considérablement augmenté en raison de l'accumulation d'arriérés intérieurs et de l'effondrement du PIB après la crise de 2013. Des passifs éventuels pourraient exacerber davantage les craintes sur la viabilité. Les tests de résistance montrent que le total de la dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance ou à un creusement du déficit du solde primaire. L'analyse tient compte de la stratégie de remboursement des arriérés intérieurs dans les années à venir, qui entraînera une nette diminution de la dette intérieure.

## CONCLUSION

### 8. **L'AVD actualisée confirme que la RCA est en situation de risque élevé de surendettement.**

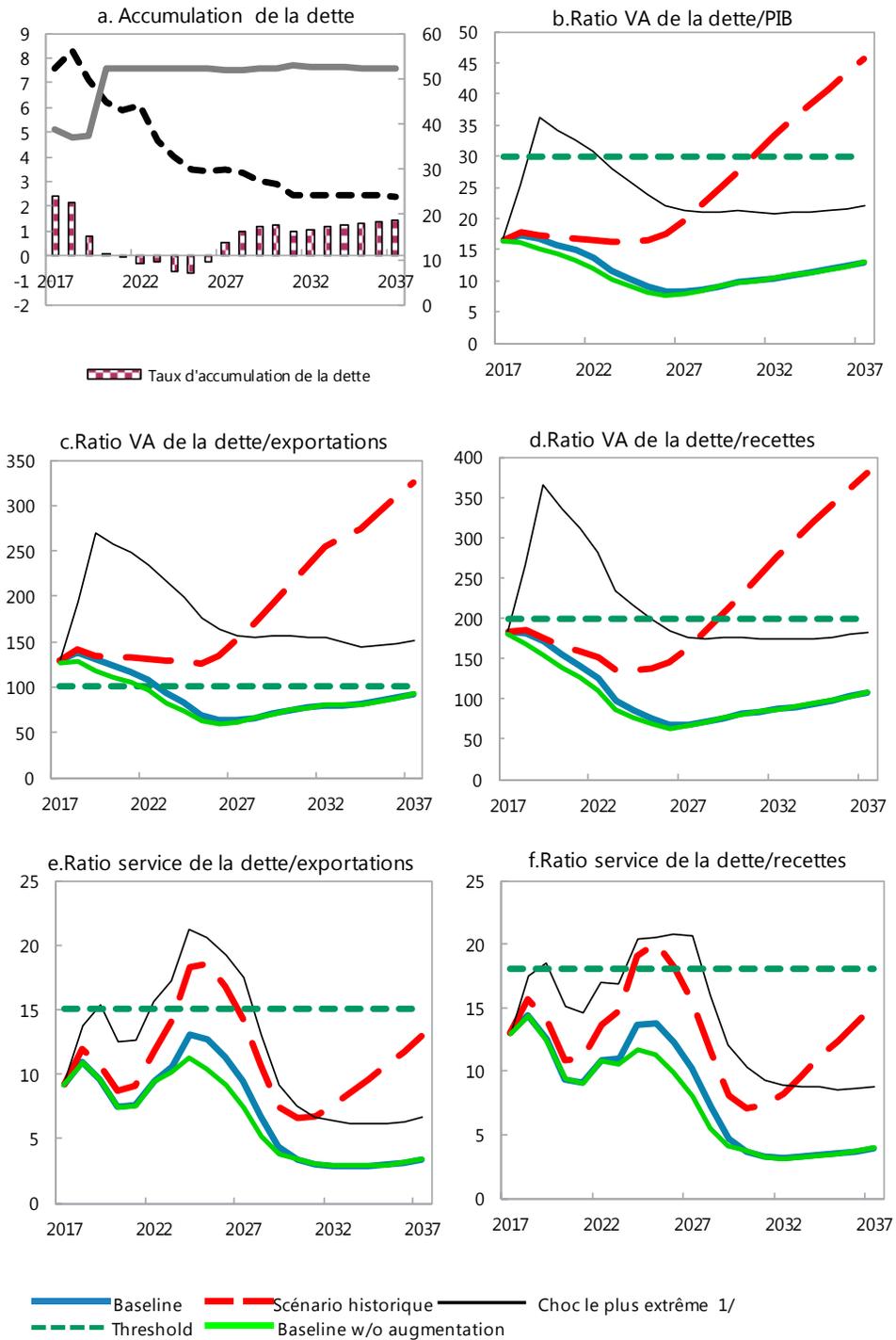
Cette classification s'explique essentiellement par l'effondrement passé du PIB, des recettes fiscales et des

<sup>4</sup> Le fort résiduel dans le cadre de viabilité de la dette extérieure (tableau 1, ci-après) peut s'expliquer par les dons pour projets (comptabilisés au compte de capital) et par les entrées de capitaux non générateurs d'endettement non comptabilisés.

exportations. Les scénarios de rechange montrent que la trajectoire d'endettement de la RCA est vulnérable aux chocs sur le PIB, sur les exportations et sur les recettes, et que des passifs éventuels, s'ils se concrétisent, pourraient exacerber les craintes sur la viabilité de la dette. Le ratio VA de la dette extérieure aux exportations reste supérieur au seuil lié à l'action des pouvoirs publics pendant un certain temps dans le scénario de référence. La proposition de relèvement du niveau d'accès aux ressources du FMI aurait un impact perceptible mais gérable sur la viabilité de la dette.

9. **Les autorités souscrivent à l'évaluation des services du FMI.** Dans le droit fil des conclusions, elles demeurent résolues à assurer l'obtention de dons pour financer les investissements et à ne contracter des prêts hautement concessionnels que dans des cas exceptionnels.

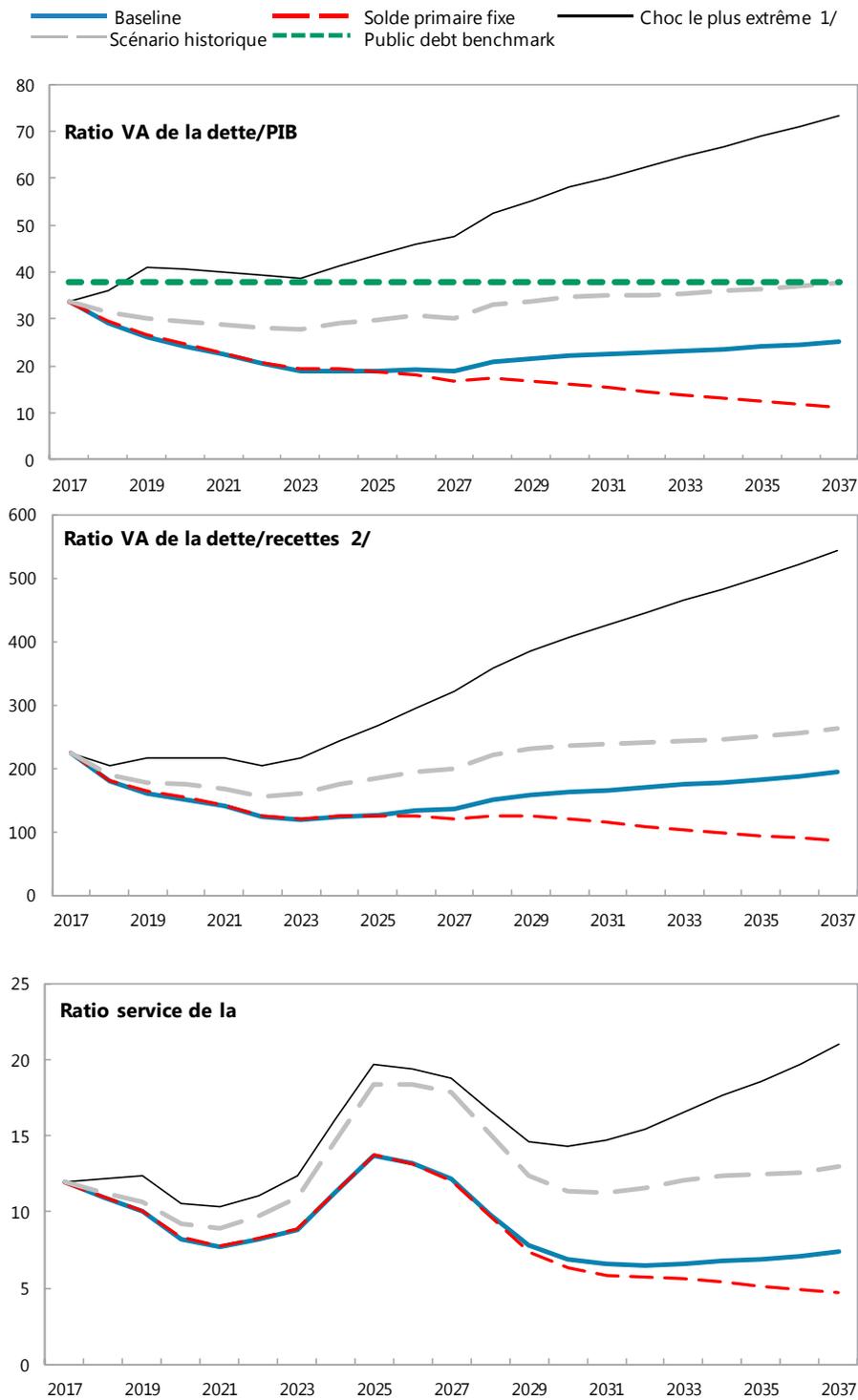
**Graphique 1. République centrafricaine : Indicateurs d'endettement extérieure contractée ou garantie par l'État 2017–37<sup>1</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

**Graphique 2. République centrafricaine : Indicateurs de la dette publique, 2017–37 <sup>1</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Tableau 1. République centrafricaine : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37<sup>1</sup>**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>6/</sup> historique	Écart <sup>6/</sup> type	Projections						2017-2022			2023-2037	
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne		2027	2037	Moyenne
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>43.9</b>	<b>39.8</b>	<b>36.0</b>			<b>34.7</b>	<b>35.0</b>	<b>33.5</b>	<b>31.1</b>	<b>28.9</b>	<b>26.6</b>				<b>19.1</b>	<b>25.6</b>
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	43.9	39.8	36.0			34.7	35.0	33.5	31.1	28.9	26.6				19.1	25.6
Variation de la dette extérieure	29.3	-4.1	-3.7			-1.4	0.4	-1.6	-2.4	-2.2	-2.3				0.6	0.8
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.8	12.1	4.8			6.3	5.9	5.0	4.0	3.4	3.1				0.4	0.8
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	<b>5.2</b>	<b>8.7</b>	<b>8.8</b>	<b>7.0</b>	<b>2.4</b>	<b>8.3</b>	<b>7.7</b>	<b>7.3</b>	<b>6.5</b>	<b>5.7</b>	<b>5.2</b>				<b>2.2</b>	<b>2.8</b>
Déficit de la balance des biens et services	24.5	22.0	18.9			19.3	18.7	17.6	16.2	15.1	14.4				9.8	7.0
Exportations	13.0	12.6	12.8			12.8	12.6	12.9	12.8	12.7	12.6				13.0	14.0
Importations	37.6	34.6	31.7			32.2	31.3	30.5	29.0	27.8	27.0				22.8	21.0
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-18.5	-12.5	-9.8	-7.2	5.0	-10.7	-10.6	-9.8	-9.3	-9.0	-8.8				-7.9	-4.5
<i>dont : officiels</i>	-11.3	-5.8	-5.3			-5.7	-6.8	-5.8	-4.9	-4.6	-4.6				-4.1	-2.9
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0.8	-0.8	-0.3			-0.3	-0.3	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4				0.3	0.3
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.4</b>	<b>-2.0</b>	<b>1.9</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.8</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.3</b>				<b>-1.3</b>	<b>-1.4</b>
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>-1.3</b>	<b>3.7</b>	<b>-3.6</b>			<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.9</b>				<b>-0.4</b>	<b>-0.6</b>
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.4	0.3			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2				0.2	0.2
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.1	-2.3	-1.6			-1.3	-1.2	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1				-0.6	-0.8
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.5	5.6	-2.3			...	...	...	...	...	...				...	...
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>25.5</b>	<b>-16.2</b>	<b>-8.5</b>			<b>-7.7</b>	<b>-5.5</b>	<b>-6.6</b>	<b>-6.4</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.4</b>				<b>0.1</b>	<b>0.0</b>
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.8	0.0	-0.2			0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	...	...	16.7			16.6	17.3	16.8	15.8	14.8	13.6				8.2	12.9
En pourcentage des exportations	...	...	130.4			129.1	137.6	130.5	123.6	117.1	108.4				62.8	92.2
<b>VA de la dette extérieure CGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>16.7</b>			<b>16.6</b>	<b>17.3</b>	<b>16.8</b>	<b>15.8</b>	<b>14.8</b>	<b>13.6</b>				<b>8.2</b>	<b>12.9</b>
En pourcentage des exportations	...	...	130.4			129.1	137.6	130.5	123.6	117.1	108.4				62.8	92.2
En pourcentage des recettes publiques	...	...	204.9			182.2	180.6	170.4	155.2	141.4	125.0				68.0	107.6
<b>Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)</b>	<b>7.6</b>	<b>8.3</b>	<b>8.8</b>			<b>9.2</b>	<b>11.0</b>	<b>9.5</b>	<b>7.5</b>	<b>7.6</b>	<b>9.4</b>				<b>9.4</b>	<b>3.4</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)</b>	<b>7.6</b>	<b>8.3</b>	<b>8.8</b>			<b>9.2</b>	<b>11.0</b>	<b>9.5</b>	<b>7.5</b>	<b>7.6</b>	<b>9.4</b>				<b>9.4</b>	<b>3.4</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)</b>	<b>20.2</b>	<b>14.7</b>	<b>13.8</b>			<b>13.0</b>	<b>14.4</b>	<b>12.5</b>	<b>9.4</b>	<b>9.1</b>	<b>10.9</b>				<b>10.2</b>	<b>4.0</b>
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.1	0.1	0.2			0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1				0.1	0.1
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-24.1	12.8	12.5			9.7	7.4	8.9	8.8	7.9	7.5				1.6	2.0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	4.8	4.5	-0.7	12.7	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0				4.0	3.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	11.2	-11.4	6.0	3.9	8.6	5.5	8.2	3.6	3.2	2.6	2.5				4.3	3.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	2.7	0.8	0.9	1.8	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8				0.7	0.9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.3	-10.0	12.5	1.6	14.0	10.0	10.3	10.5	6.4	5.6	5.7				8.1	6.7
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	68.8	-14.5	1.5	8.1	25.9	11.5	9.5	5.0	1.9	2.1	3.7				5.6	6.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	...	...	38.8	36.9	37.4	52.3	52.3	52.3			45.0	51.8	52.2
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	4.9	7.1	8.2	...	...	9.1	9.6	9.9	10.2	10.5	10.9				12.0	12.0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.2	0.1	0.1			0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2				0.2	0.3
<i>dont : dons</i>	0.2	0.1	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2				0.1	0.1
<i>dont : prêts concessionnels</i>	...	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.1	0.2
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	...			7.6	8.3	7.1	6.2	5.9	6.1				3.5	2.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	...	...	...			74.3	76.4	85.8	96.0	96.1	96.4				72.0	65.7
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1.7	1.6	1.8			1.9	2.2	2.3	2.5	2.7	2.8				4.1	7.8
Croissance du PIB nominal en dollars	12.3	-7.1	10.8			9.8	12.5	7.8	7.2	6.7	6.6			8.4	6.7	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	0.3			0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4				0.3	1.0
(VAT - VAT-1/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...			2.4	2.2	0.8	0.1	0.0	-0.3			0.8	0.5	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	...	...	16.8			16.6	17.4	16.9	15.9	14.9	13.7				8.2	12.9
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	...	...	134.2			132.6	141.2	133.8	126.5	119.7	110.7				63.9	93.2
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	...	...	9.0			9.4	11.2	9.8	7.7	7.7	9.7				9.6	3.4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

**Tableau 2. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37**  
(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	17	17	17	16	15	14	<b>8</b>	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	17	18	17	17	17	16	<b>20</b>	46
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	17	17	17	16	15	14	<b>12</b>	21
A3. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	17	15	13	10	7	4	<b>-10</b>	-11
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	17	20	23	22	21	19	<b>12</b>	19
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	17	18	20	19	18	16	<b>11</b>	14
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	17	19	20	19	18	16	<b>10</b>	16
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	17	21	25	24	23	21	<b>15</b>	15
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	17	25	36	34	33	31	<b>21</b>	22
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	17	23	22	21	20	18	<b>11</b>	18
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	129	138	131	124	117	108	<b>63</b>	92
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	129	141	135	132	132	130	<b>151</b>	326
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	129	138	134	127	122	114	<b>89</b>	147
A3. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	130	121	99	78	55	31	<b>-76</b>	-82
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	129	133	126	119	112	104	<b>63</b>	92
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	129	180	245	233	222	208	<b>132</b>	158
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	129	133	126	119	112	104	<b>63</b>	92
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	129	169	194	185	178	168	<b>112</b>	109
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	129	194	269	258	248	235	<b>157</b>	151
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	129	133	126	119	112	104	<b>63</b>	92
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	182	181	170	155	141	125	<b>68</b>	108
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	182	185	176	166	159	150	<b>164</b>	380
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	182	182	174	160	147	131	<b>96</b>	172
A3. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	183	158	130	98	67	36	<b>-82</b>	-95
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	182	210	237	215	196	173	<b>98</b>	155
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	182	188	201	184	169	151	<b>90</b>	116
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	182	198	203	184	168	148	<b>84</b>	133
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	182	222	253	232	215	194	<b>121</b>	128
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	182	266	365	336	311	281	<b>177</b>	183
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	182	242	227	206	188	166	<b>94</b>	149

**Tableau 2. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017–37 (suite et fin)**  
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
<b>Scénario de référence</b>	9	11	10	7	8	9	<b>9</b>	3
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	9	12	11	9	9	12	<b>14</b>	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	9	11	10	8	8	10	<b>7</b>	7
A3. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	9	11	10	7	7	9	<b>7</b>	-4
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	10	7	8	9	<b>9</b>	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	9	14	15	13	13	16	<b>17</b>	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	10	7	8	9	<b>9</b>	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	9	11	10	8	8	10	<b>13</b>	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	13	14	12	12	14	<b>18</b>	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	11	10	7	8	9	<b>9</b>	3
Ratio service de la dette/recettes								
<b>Scénario de référence</b>	13	14	12	9	9	11	<b>10</b>	4
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	13	16	14	11	11	14	<b>15</b>	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	13	14	13	10	10	12	<b>8</b>	8
A3. Scénario de rechange : [Adapter, inscrire titre]	13	15	13	9	9	11	<b>8</b>	-5
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	17	18	14	13	16	<b>15</b>	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	13	14	13	10	10	11	<b>12</b>	5
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	16	15	12	11	13	<b>13</b>	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	13	14	13	11	10	12	<b>14</b>	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	13	17	19	15	15	17	<b>21</b>	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	13	20	17	13	13	15	<b>14</b>	5
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	50	50	50	50	50	50	<b>50</b>	50

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement e

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son

niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

**Tableau 3. République centrafricaine : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014–37**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>5/</sup>	Écart type <sup>5/</sup>	Estimation						Projections		
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-18 Moyenne	2027	2037
<b>Dette du secteur public 1/</b>	69.2	64.0	56.0			51.8	47.0	42.9	39.6	36.6	33.4		29.9	37.9
<i>dont : libellée en devises</i>	43.9	39.8	36.0			34.7	35.0	33.5	31.1	28.9	26.6		19.1	25.6
Variation de la dette du secteur public	30.6	-5.2	-8.0			-4.2	-4.8	-4.1	-3.2	-3.0	-3.2		0.3	0.8
Flux générateurs d'endettement identifiés	-6.7	-2.1	-6.9			-6.8	-5.3	-4.2	-3.2	-2.9	-3.0		0.1	0.6
Déficit primaire	-3.6	0.1	-2.1	-0.3	2.7	-0.9	-1.7	-1.2	-0.7	-0.7	-1.1	-1.0	1.3	2.3
Recettes et dons	15.7	14.3	14.1			15.0	16.4	16.3	16.1	16.1	16.7		14.0	13.0
<i>dont : dons</i>	10.8	7.2	6.0			5.9	6.8	6.4	5.9	5.6	5.8		2.0	1.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	12.1	14.4	12.0			14.1	14.7	15.1	15.4	15.4	15.6		15.4	15.3
Dynamique automatique de la dette	-2.1	-1.2	-4.7			-5.9	-3.6	-3.0	-2.5	-2.2	-2.0		-1.2	-1.7
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.6	-6.5	-5.9			-3.5	-3.5	-2.9	-2.5	-2.3	-2.1		-1.2	-1.7
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-3.2	-3.3	-3.1			-1.4	-1.5	-1.1	-0.9	-0.8	-0.7		-0.3	-0.5
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.4	-3.2	-2.8			-2.2	-2.0	-1.8	-1.6	-1.5	-1.4		-0.9	-1.2
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.5	5.3	1.2			-2.4	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1		...	...
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.0	-1.0	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-1.0	-1.0	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	37.3	-3.1	-1.1			2.6	0.5	0.1	-0.1	-0.1	-0.1		0.2	0.2
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>														
<b>VA de la dette du secteur public</b>	...	...	36.7			33.6	29.2	26.2	24.3	22.5	20.4		18.9	25.2
<i>dont : libellée en devises</i>	...	...	16.7			16.6	17.3	16.8	15.8	14.8	13.6		8.2	12.9
<i>dont : extérieure</i>	...	...	16.7			16.6	17.3	16.8	15.8	14.8	13.6		8.2	12.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...
Besoin de financement brut 2/	-1.9	1.7	-0.4			0.9	2.7	3.1	1.9	0.5	0.3		3.0	3.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	...	...	259.4			224.1	178.6	160.9	150.8	139.6	122.2		135.0	193.6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	...	...	449.4			369.8	304.8	265.3	238.7	214.2	187.3		157.8	210.3
<i>dont : extérieure 3/</i>	...	...	204.9			182.2	180.6	170.4	155.2	141.4	125.0		68.0	107.6
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	10.5	11.7	11.9			11.9	11.0	10.0	8.2	7.7	8.2		12.1	7.4
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	33.7	23.6	20.6			19.7	18.7	16.5	13.0	11.9	12.6		14.2	8.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-34.2	5.2	5.9			3.3	3.1	2.9	2.6	2.3	2.1		1.1	1.5
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	4.8	4.5	-0.7	12.7	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.3	3.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.7	0.8	0.9	1.8	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-8.9	-4.9	-5.1	1.3	7.1	-2.1	-3.1	-2.4	-2.2	-2.1	-1.4	-2.2	1.2	0.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une)	11.2	13.3	3.2	2.5	7.4	-7.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	11.1	6.2	6.3	5.0	3.1	3.5	3.8	3.1	3.0	2.9	2.9	3.2	3.3	3.3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB)	-13.9	24.3	-12.5	-0.2	10.2	22.0	7.9	7.1	6.4	3.7	5.6	8.8	3.1	3.3
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	...	...	...	...	...	38.8	36.9	37.4	52.3	52.3	52.3	45.0	51.8	52.2

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 4. République centrafricaine : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37**

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	34	29	26	24	22	20	19	25
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	34	31	30	29	29	28	30	38
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	34	30	27	25	23	21	17	11
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	34	30	28	27	26	26	34	83
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	34	36	41	40	40	39	48	73
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	34	31	30	28	26	24	22	27
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	34	34	36	34	33	32	36	53
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	34	35	32	29	27	25	20	23
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	34	34	31	29	27	25	22	27
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	224	179	161	151	140	122	135	194
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	224	188	177	173	168	154	199	262
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	224	181	164	153	142	125	118	85
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	224	182	169	163	158	146	232	600
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	224	203	215	216	215	203	320	542
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	224	191	183	173	161	143	155	206
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	224	199	199	195	190	176	248	398
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	224	216	194	182	169	149	143	178
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	224	208	190	179	167	148	160	210
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	12	11	10	8	8	8	12	7
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	12	11	11	9	9	10	18	13
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	12	11	10	8	8	8	12	5
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	12	11	10	9	8	9	16	21
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	12	12	12	11	10	11	19	21
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	12	11	10	9	8	9	13	8
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	12	12	12	10	9	10	16	16
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	12	13	14	11	11	12	16	10
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	12	11	10	9	8	9	14	9

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, administrateur pour la République centrafricaine,  
et de M. Bangrim Kibassim, conseiller de l'Administrateur**

**Le 15 décembre 2017**

Les autorités centrafricaines sont reconnaissantes aux services du FMI de leur engagement constant et de leurs judicieux conseils de politique économique. L'accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC) a aidé le pays à faire face aux très grands défis liés à la fragilité de sa situation aggravée par des crises politiques et humanitaires récurrentes. Il a été essentiel de créer un environnement favorable à la formulation de mesures et à la mise en œuvre de réformes. Malgré les résultats globalement satisfaisants obtenus dans le cadre du programme financé par la Facilité élargie de crédit, la République centrafricaine (RCA) devra poursuivre ses efforts pour maintenir la stabilité macroéconomique ainsi que pour surmonter les obstacles à une croissance solidaire et à une réduction de la pauvreté. À cette fin, les autorités sollicitent un accès accru à la FEC pour répondre aux besoins significatifs du pays au titre de la balance des paiements, ce qui contribuera à consolider la stabilité macroéconomique et externe ainsi qu'à réaliser d'autres objectifs du programme.

**Évolution économique récente, performance dans le cadre du programme et perspectives**

En 2017, l'activité économique a été pénalisée par le retard pris dans l'application du programme d'investissement des autorités et par la fragilité de la situation sécuritaire. Cette dernière a fait augmenter le nombre de personnes déplacées et a été préjudiciable au commerce ainsi qu'à la production agricole. Un point encourageant est que la production totale a été soutenue par une hausse notable des exportations, favorisée notamment par l'amélioration des connexions commerciales avec les pays voisins. On prévoit donc que la croissance soit de quelque 4 % cette année, tandis que l'inflation devrait diminuer à moyen terme malgré les tensions récentes.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants, tous les critères de performance et les objectifs indicatifs étant atteints, à l'exception de l'objectif de recettes publiques internes qui n'a pas été réalisé à cause de l'affaiblissement de l'activité économique et des retards dans l'application de la réforme budgétaire. Toutefois, les autorités ont pris des mesures de correction significatives pour stimuler davantage la mobilisation des recettes publiques internes.

Des progrès ont aussi été accomplis sur le plan du renforcement de la gestion financière publique (GFP), du recouvrement des recettes, de la transparence et de la responsabilisation, tous les repères structurels ayant été atteints bien qu'avec retard dans plusieurs cas.

Les perspectives de la RCA demeurent dépendantes de la poursuite des progrès en matière sécuritaire et de la mise en œuvre du Plan national pour la paix et la réconciliation (PNPR) ainsi que de la disponibilité de l'aide extérieure conformément aux promesses faites à la Conférence des

donateurs de Bruxelles. Un potentiel significatif de croissance existe dans plusieurs domaines, notamment dans la foresterie et les secteurs minier et cotonnier ; la fourniture en temps utile de cette assistance reste indispensable à la réalisation des projets d'investissement de même qu'à la revitalisation et à la diversification de l'économie.

### **Politiques et programmes de réformes**

Les autorités sont déterminées à poursuivre des politiques prudentes et à maintenir la dynamique des réformes. Plus précisément, il faudra mieux effectuer la collecte des recettes, renforcer encore la GFP, approfondir le secteur financier, améliorer sa supervision et réformer le contexte des activités d'affaires. On mettra également l'accent sur le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de sécurité.

#### ***Améliorer le recouvrement des recettes***

La mobilisation des recettes internes reste au centre des objectifs de politique budgétaire des autorités. À cette fin, elles poursuivront leurs efforts pour augmenter la collecte des impôts au moyens de réformes destinées à renforcer le contrôle et la traçabilité des ressources ainsi qu'à réduire les fuites. Les autorités ont lancé des mesures vigoureuses visant à faire appliquer la discipline fiscale par les sociétés en situation de non-conformité, en particulier dans les secteurs du pétrole, de la foresterie et des télécommunications.

Les autorités se sont engagées à limiter l'usage des exemptions qui représentent un manque à gagner significatif pour l'État. Dans cet esprit, elles ont suspendu la mise en œuvre de toute nouvelle exemption et ont l'intention de publier et de rationaliser les exemptions qui existent. De même, la question des taxes parafiscales, qui sont collectées pour le compte de l'État mais non entièrement transférées au Trésor public, doit être traitée. L'achèvement du processus de recensement de ces taxes et l'établissement du Compte unique du Trésor constituent des progrès notables sur la voie du renforcement de la mobilisation des recettes et de l'amélioration de la transparence.

En ce qui concerne l'administration des douanes, le réexamen de l'évaluation des importations est en cours et des mesures sont prises pour réduire les écarts entre les données des douanes et celles du Trésor, simplifier les procédures douanières et assurer l'application intégrale du système ASYCUDA.

Sur le plan des dépenses, les autorités sont prêtes à appliquer rapidement leur programme d'investissement public au fur et à mesure que les conditions sécuritaires s'amélioreront et que le redéploiement des administrations se matérialisera. Elles conviennent du besoin d'établir des priorités parmi les dépenses ainsi que d'améliorer l'efficacité et le contrôle de la chaîne des dépenses publiques. Pour atteindre cet objectif, elles ont l'intention de remplacer à moyen terme le système de comptabilité informatisé par une application plus fiable permettant une meilleure

traçabilité. Dans le budget de 2018, le recours à des procédures de dépenses exceptionnelles sera limité à 5 % du montant total des dépenses.

### ***Renforcer la gestion financière publique***

La gestion de la dette est une priorité du gouvernement. Les autorités se sont engagées à traiter le problème de l'accumulation des arriérés de dette internes et externes qui est un héritage des crises antérieures récurrentes. Pour y parvenir, elles poursuivent une stratégie basée sur un processus transparent qui comporte la résorption des arriérés de paiement aux petites et moyennes entreprises, le remboursement des dettes sociales (salaires et pensions) à moyen terme et le remboursement à long terme des arriérés dus aux banques commerciales. S'agissant des arriérés sur la dette externe, des progrès sont faits de bonne foi pour engager des discussions et trouver des accords avec les créanciers.

Pour éviter d'accumuler des arriérés de paiement, les autorités développent, avec l'assistance technique du FMI, les moyens d'une unité de gestion de la dette sur le plan des effectifs et des systèmes de TI.

### ***Améliorer l'intermédiation dans le secteur financier et en renforcer la supervision***

Le système financier continue à progresser sous la supervision de la commission bancaire régionale (COBAC). Les autorités prévoient de rembourser les arriérés de paiement des banques commerciales, ce qui devrait contribuer à rétablir la confiance et à soutenir leurs activités. À cet effet, des conventions ont récemment été signées avec trois grandes banques et des négociations sont en cours avec une quatrième. En outre, l'application des recommandations de la mission de la COBAC de juin 2017 devrait être bénéfique à la gouvernance, aux contrôles internes et aux normes prudentielles du système bancaire, tout en le rendant plus résilient. Le développement de l'intermédiation par le secteur financier et celui de l'accès au crédit restent également des priorités essentielles des autorités responsables de ce secteur.

### ***Renforcer les capacités***

Nos autorités sont conscientes du fait que la faiblesse des capacités représente un risque qui pourrait retarder la mise en œuvre en temps utile du programme économique soutenu par la FEC. Bien que la RCA ait bénéficié d'une assistance technique substantielle, en particulier du FMI par le biais du projet pilote de Cadre de renforcement des capacités (CRC), les besoins du pays sont tels qu'une aide supplémentaire s'avère nécessaire en ce domaine, notamment pour améliorer la collecte des recettes internes, renforcer l'administration publique et appliquer efficacement les projets de développement.

### *Améliorer le contexte des activités d'affaires et la sécurité*

Le contexte des activités d'affaires constitue l'une des trois priorités du programme de réformes structurelles des autorités. Pour promouvoir le rôle du secteur privé en tant que moteur de la croissance, elles ont l'intention d'introduire des mesures destinées à simplifier le système fiscal, à éviter l'accumulation de crédits de TVA et à rendre les entreprises plus rentables. Sur ce point, les efforts continueront afin d'améliorer le cadre légal et de développer l'offre d'énergie avec l'aide des partenaires au développement. S'agissant de la sécurité, les autorités s'efforcent de rétablir la stabilité dans l'ensemble du pays. La réalisation intégrale des objectifs du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) prend du temps et le plan national de paix et de réconciliation (PNPR) ne progresse aussi que modestement.

### **Conclusion**

Les autorités de la RCA renouvellent leur engagement à l'égard du programme soutenu par la FEC. Elles continueront donc leurs efforts pour consolider la stabilité macroéconomique, améliorer la gestion financière publique et l'environnement des entreprises ainsi que pour contribuer à la réalisation des objectifs du programme régional de la CEMAC. Au vu de la performance globalement satisfaisante de la RCA dans le cadre du programme soutenu par la FEC et de l'engagement des autorités de poursuivre les réformes, nous apprécierions le soutien des Administrateurs pour l'achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord, l'approbation des demandes de la RCA d'une dispense au titre de la non-observation d'un critère de performance, de la modification de critères de performance et de l'augmentation de l'accès.